

# Groupe Oncodesign

Comptes consolidés

Exercice clos le

30/06/2019

Ce document contient 65 pages

# Sommaire général

<b>ATTESTATION DE LA PERSONNE MORALE</b>		<b>8</b>
<b>LE MOT DU PRÉSIDENT</b>		<b>9</b>
<b>PARTIE I : RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2019</b>		<b>10</b>
<b>1</b>	<b>Rapport semestriel d'activité au 30 juin 2019</b>	<b>11</b>
1.1	Les revenus et produits d'exploitation	11
1.1.1	Le chiffre d'affaires	12
1.1.2	Les autres revenus et produits d'exploitation	13
1.2	Le résultat d'exploitation	13
1.3	Les effectifs Oncodesign Groupe 2019	14
1.4	Les Dépenses de Recherche et Développement	14
1.5	Le résultat net	15
<b>2</b>	<b>Les clés de lecture de l'activité au 30 juin 2019</b>	<b>15</b>
2.1	Les entrées de commandes	15
2.2	La trésorerie du Groupe au 30 juin 2019	17
<b>3</b>	<b>Faits marquants</b>	<b>17</b>
3.1	Les événements clés de l'année 2019	17
3.1.1	Signature du partenariat Servier	17
3.1.2	Annonce d'un pré-candidat RIPK2	17
3.1.3	Fusion des entités légales	18
3.2	Évènement postérieur à la clôture 2018	18
3.3	Évolution prévisible et perspectives d'avenir	18
<b>4</b>	<b>Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée</b>	<b>19</b>
4.1	Risques liés à l'activité de la société	19
4.1.1	Risques liés aux prestations d'étude	19
4.1.2	Risques liés aux programmes de recherche et développement	19
4.1.3	Risques liés à l'accueil de nos produits par la communauté scientifique	20
4.1.4	Risques liés à notre environnement concurrentiel	21
4.1.5	Risques de dépendance aux hommes clés	22
4.2	Risques opérationnels	22
4.2.1	Risques liés à la sous-traitance	22
4.2.2	Risques industriels, biologiques et/ou liés à l'environnement	23
4.3	Risques règlementaires, juridiques et judiciaires	24
4.3.1	Risques liés à la protection des droits de propriété intellectuelle	24

4.3.2	Risques liés aux octrois d'autorisations réglementaires	27
4.3.3	Risques liés aux évolutions législatives et réglementaires	28
4.4	Risques financiers	29
4.4.1	Risque lié à l'accès à des avances publiques	29
4.4.2	Risque lié au crédit d'impôt recherche	29
4.4.3	Risque de liquidité	29
4.4.4	Risque lié au besoin en financement à venir	30
4.4.5	Risque de change	30
4.4.6	Risque de taux d'intérêt	30
4.4.7	Risque de volatilité des cours de l'action de la Société	30
4.4.8	Risque de dilution	30
4.5	Assurance et couverture des risques	31
5	Conclusions	32
PARTIE II : COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2019		33
Bilan consolidé		34
Compte de résultat consolidé		35
Tableau des flux de trésorerie		36
Variation des capitaux propres consolidés		37
Annexe aux comptes consolidés		38
1.	Faits marquants	39
1.1.	Les événements clés de l'année 2019	39
1.1.1.	Signature du partenariat Servier	39
1.1.2.	Annonce d'un pré-candidat RIPK2	39
1.1.3.	Fusion des entités légales	40
1.2.	Évènement postérieur à la clôture	40
1.3.	Évolution prévisible et perspectives d'avenir	40

2.	Activité(s) et périmètre	41
2.1.	Activité(s)	41
2.2.	Organigramme au 30 juin 2019	42
2.3.	Entités consolidées	42
2.4.	Entités exclues du périmètre de consolidation	43
2.5.	Mouvements de périmètre	43
2.6.	Changements de méthodes de consolidation	43
3.	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	44
3.1.	Référentiel comptable	44
3.2.	Modalités de consolidation	44
3.2.1.	Méthodes de consolidation	44
3.2.2.	Élimination des opérations intragroupes	44
3.2.3.	Ecarts d'acquisition	44
3.2.4.	Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées	44
3.2.5.	Méthode de conversion des comptes des sociétés étrangères	45
3.2.6.	Méthode de conversion des opérations en devise	45
3.3.	Méthodes et règles d'évaluation	45
3.3.1.	Application des méthodes préférentielles	45
3.3.2.	Immobilisations incorporelles	45

3.3.3. Immobilisations corporelles	45
3.3.4. Contrats de location-financement	46
3.3.5. Immobilisations financières	46
3.3.6. Créances et dettes	46
3.3.7. Trésorerie et valeurs mobilières de placement	46
3.3.8. Impôts sur les bénéfices	46
3.3.9. Provisions pour risques et charges	46
3.3.10. Engagements de retraite et prestations assimilés	47
3.3.11. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant	47
3.3.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires	47
3.3.13. Résultats par action	47
4. Notes sur les postes du bilan	48
4.1. Écart d'acquisition	48
4.2. Immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition)	48
4.3. Immobilisations corporelles	49
4.4. Immobilisations financières	50
4.5. Stocks et en-cours	50
4.6. Clients et comptes rattachés	51
4.7. Autres créances et comptes de régularisation	51

4.8.	Trésorerie active	52
4.9.	Composition du capital social	52
4.10.	Autres fonds propres	52
4.11.	Provisions pour risques et charges	54
4.11.1.	Récapitulatif	54
4.11.2.	Indemnités de départ à la retraite et prestations assimilées	55
4.12.	Emprunts et dettes financières	55
4.13.	Fournisseurs et autres dettes	56
5.	Postes du compte de résultat	58
5.1.	Ventilation du chiffre d'affaires	58
5.2.	Autres produits d'exploitation	59
5.3.	Achats consommés et autres charges de fonctionnement	59
5.4.	Impôts et taxes	59
5.5.	Charges de personnel	60
5.6.	Dotations aux amortissements et provisions	60
5.7.	Résultat financier	61
5.8.	Résultat exceptionnel	62
6.	Impôt sur les sociétés	63
6.1.	Détail des postes du bilan	63

6.2.	Ventilation de l'imposition différée par nature	63
6.3.	Détail de la charge d'impôt sur les sociétés	63
7.	Autres informations	64
7.1.	Engagements hors bilan	64
7.2.	Effectif présent	64
7.3.	Honoraires des commissaires aux comptes	64
8.	Parties liées	65
8.1.	Dirigeants	65
8.1.1.	Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction	65

*Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées.*

*Le rapport de certification est en cours d'émission.*

---

## ATTESTATION DE LA PERSONNE MORALE

---

« J’atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport semestriel d’activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l’exercice, de leur incidence sur les comptes consolidés, des principales transactions entre parties liées ainsi qu’une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l’exercice. »

Dijon, le 12 septembre 2019

Philippe Genne  
Président Directeur Général



---

## LE MOT DU PRÉSIDENT

---

À mi-année, le bilan montre à nouveau une forte croissance du chiffre d'affaires et des revenus d'exploitation, respectivement 14,1M€ (+53%) et 20.06M€ (+34%).

Ces résultats s'accompagnent d'une amélioration importante de la rentabilité de l'entreprise comme en témoigne le REX qui est positif (+0.51M€ pour -3.53M€ en S1 2018) et la très bonne tenue de la trésorerie de l'entreprise 13.3M€ (+36%) malgré un investissement R&D de 4M€ sur nos programmes.

La croissance du CA repose principalement sur la croissance du CA partenariat (4M€) lié à la signature du partenariat stratégique avec Servier en mars dernier, déjà pleinement opérationnel dans nos laboratoires, a permis d'augmenter significativement notre chiffre d'affaires Partenariat avec une excellente visibilité financière pour les prochaines années (à hauteur de 3 millions d'euros par an pour financer les activités de recherche liées au projet), sans compter le paiement initial de 3 millions d'euros perçu lors de la signature.

On observe également une croissance significative du CA de service à hauteur de 10.1M€ soit +17% de croissance. Cette croissance est basée sur la dynamique initiée en 2018 avec la vente de plusieurs contrats pluriannuels de service (Galderma, Eisai, Ipsen...), remportés grâce à l'élargissement de notre offre et la légitimité croissante d'Oncodesign sur ce segment de marché. Le premier semestre a enregistré la signature de plusieurs contrats de service stratégiques de type DDSA, la commercialisation des contrats IDDS ayant elle débutée avec retard en mai avec l'arrivée de Christophe Parsy au sein d'Oncodesign.

Enfin, l'identification récente d'un pré-candidat capable d'inhiber RIPK2 témoigne de la capacité d'Oncodesign à être en phase avec ses objectifs sur les programmes de Drug Discovery développés en propre, avec pour objectif la sélection d'un candidat médicament d'ici la fin de l'année 2019. Cet événement concrétisera la stratégie d'investissement réalisée par Oncodesign sur les 3 dernières années.

Nous sommes donc toujours en ligne avec notre objectif d'atteindre un chiffre d'affaires de 40 M€ en 2020 avec une résultat d'exploitation positif.

Cette évolution marquera la fin du business model hybride qui nous a porté jusqu'à ce jour. La croissance de notre activité de service passera dorénavant par la croissance externe alors le développement de notre portfolio de produits va demander des investissements spécifiques.

---

## PARTIE I : RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2019

---

*Tous les montants sont exprimés en Euros*

## 1 Rapport semestriel d'activité au 30 juin 2019

Le compte de résultat au 30 juin 2019

### Oncodesign groupe - Compte de résultat

en €m Données consolidées	S1'19	S1'18	Evolutions	
			en valeur	en %
Chiffre d'affaires	14.10	9.24	4.86	+ 53%
Autres produits d'exploitation	5.96	5.78	0.18	+ 3%
Total revenus & produits d'exploitation	20.06	15.02	5.04	+ 34%
			-	
Charges de personnel	(9.12)	(8.21)	(0.91)	+ 11%
Achats consommés	(1.71)	(1.45)	(0.26)	+ 18%
Charges externes	(6.98)	(6.99)	0.01	- 0%
Autres charges d'exploitation	(0.18)	(0.09)	(0.09)	+ 101%
Impôts et taxes	(0.59)	(0.64)	0.05	- 8%
Variations nettes des amort. et dép.	(0.98)	(1.17)	0.19	- 16%
Total charges d'exploitation	(19.55)	(18.55)	(1.00)	+ 5%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0.51</b>	<b>(3.53)</b>	<b>4.04</b>	<b>+ 115%</b>
Charges et produits financiers	(0.19)	(0.23)	0.04	- 15%
Résultat courant des sociétés intégrées	0.32	(3.75)	4.07	+ 109%
Charges et produits exceptionnels	(0.11)	0.00	(0.12)	- 2885%
Impôt sur les bénéfices	0.03	0.03	(0.00)	- 9%
Résultat net des entreprises intégrées	0.23	(3.72)	3.96	+ 106%
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	- na	
Reprise des écarts d'acquisition négatifs	0.50	0.30	0.20	+ 65%
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>0.73</b>	<b>(3.42)</b>	<b>4.15</b>	<b>+ 121%</b>
Intérêts minoritaires	-	-		
Résultat net (part du groupe)	0.73	(3.42)	4.15	+ 121%

### 1.1 Les revenus et produits d'exploitation

Les revenus & produits d'exploitation augmentent de manière significative (+34%) pour atteindre €20m en S1'19 contre €15m l'année dernière.

Cette hausse est principalement portée par la croissance de notre CA.

## 1.1.1 Le chiffre d'affaires

**Oncodesign groupe - Chiffre d'Affaires**

en €m Données consolidées	S1'19	S1'18	Evolutions	
			en valeur	en %
Oncodesign SA	8.93	7.63	1.30	+ 17%
Oncodesign USA	0.97	0.92	0.04	+ 5%
Synergie	0.20	0.10	0.10	+ 95%
BU North Am	1.17	1.03	0.14	+ 14%
Chiffre d'Affaires Service	10.10	8.66	1.44	+ 17%
Chiffre d'Affaires Partenariat	4.00	0.57	3.43	+ 600%
<b>Total chiffre d'Affaires</b>	<b>14.10</b>	<b>9.24</b>	4.86	+ 53%

*L'entité PKPDesign a fait l'objet d'une fusion avec ODS SA au 1ier Janvier 201. Son CA 2018 est agrégé dans ODS SA.*

## 1.1.1.1 Le chiffre d'affaires Service

Le CA Service est en hausse de 17% et franchit la barre des €10m sur les six premiers mois de l'année, porté par :

- les contrats stratégiques en cours avec, notamment, Galderma (IDDS) et Erytech Pharma (DDSA en oncologie),
- Le développement de notre activité en Amérique du Nord (États-Unis & Canada) dont la contribution croit de +12% sur le premier semestre. L'Amérique du Nord constitue un relais de croissance pour le Groupe en élargissant notre base clients,
- L'élargissement de notre offre de produits-services. Ainsi, le marché potentiel d'Oncodesign s'établit aujourd'hui autour de \$14,5 Md contre \$500m il y a trois ans.

## 1.1.1.2 Chiffre d'affaires Partenariat

Le chiffre d'affaires de l'activité Partenariat est multiplié par 7 à €4m sur le premier semestre 2019.

Il correspond au chiffre d'affaires apporté par Servier, au titre du partenariat stratégique signé en mars 2019 pour le développement d'inhibiteurs de la kinase LRRK2 dans la maladie de Parkinson.

En année pleine, Oncodesign percevra environ €3m de chiffre d'affaires par an (au *pro rata temporis* soit €2,5m en année pleine et près de €1m sur le seul 1<sup>er</sup> semestre 2019), couvrant ainsi intégralement les coûts de recherche du projet qu'Oncodesign portait seul depuis 2017.

La signature du partenariat avec Servier s'accompagnait également d'un paiement initial de €3m intégralement perçu au 1er semestre 2019.

Le partenariat porte sur un montant potentiel total de €320m, hors redevances sur les ventes.

**Nota bene :** si l'on exclut l'up-front de €3m perçu de Servier pour LRRK2, le CA d'Oncodesign pour le 1<sup>er</sup> semestre augmente de 20%.

### 1.1.2 Les autres revenus et produits d'exploitation

Les autres revenus et produits d'exploitation sont constitués principalement de la subvention perçue de GSK. Cette subvention est perçue chaque année en Janvier au titre de l'année N, elle est de €7,92m en année pleine (nous en reconnaissons la moitié sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'année).

Ce versement se répètera encore une fois en janvier 2020.

Pour mémoire, cette subvention est d'un montant total de 33 M€ sur 4 ans. Elle permet à Oncodesign d'assumer l'intégration des ressources et d'utiliser les compétences issues du centre, pour mettre en place ses nouvelles offres de service et accélérer ses programmes de Drug Discovery Internes, notamment la recherche de candidats médicaments sur les cibles RIPK2 et LRRK2 et l'avancée des programmes en oncologie.

L'autre élément significatif de revenu d'exploitation est le Crédit d'Impôt Recherche qui est attendu à €3,1m au titre de l'année 2019. Le Crédit Impôt Recherche varie à concurrence de la répartition géographique de nos clients et dans une moindre part, selon l'éligibilité au CIR de nos prestataires.

Enfin, les autres produits d'exploitation correspondent principalement aux développements internes de nos outils immobilisés.

## 1.2 Le résultat d'exploitation

Les charges de personnel sont en hausse de 11%.

Cette hausse s'explique par le recrutement de 24 nouvelles personnes intervenu avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018 pour accompagner notre développement (techniciens biologistes, chimistes, Ph.D., ...), et dont les salaires sont pleinement comptabilisés sur ce 1<sup>er</sup> semestre 2019, ainsi que par l'impact des provisions pour CP non encore pris.

Par ailleurs, 9 salariés ex-Bertin Pharma ont rejoint les effectifs d'Oncodesign SA avec une revalorisation salariale, consécutive à l'augmentation du nombre d'heures travaillées et au changement de convention collective.

Les charges de personnels représentaient 89% du CA en S1'18, contre seulement 82% cette année.

Nos achats de consommables représentent 15% du CA, stables par rapport à S1'18. Leur hausse est maîtrisée, en progressant moins que la croissance du CA (qui est de +20% si l'on ne considère par l'up-front de Servier).

Les charges externes quant à elles sont stables, consécutivement aux efforts menés sur les achats : la maintenance et l'entretien ainsi que les honoraires augmentent peu, compensés par les rationalisations réalisées fin 2018 avec la centralisation des équipes ex-Bertin Pharma sur le centre des Ulis (c. €150k en année pleine) et quelques économies sur des contrats clés.

Les autres charges d'exploitation augmentent de €90k. Pour mémoire, elles sont constituées des redevances sur l'utilisation de modèles et tumeurs développées par des laboratoires partenaires, et des droits d'accès à des applications tierces inhérentes à l'activité des laboratoires.

Les impôts & taxes (principalement la CFE/TF des Ulis) sont en légère baisse en 2019, principalement du fait de l'année fiscale blanche sur la taxe d'apprentissage (€30k à elle seule).

Les variations nettes des amortissements diminuent marginalement de 16%, principalement du fait :

- Des provisions sur les clients douteux qui sont en baisse par rapport à l'année dernière (€150k provisionnés en 2018 pour €35k de reprise cette année) ;
- Des reprises sur les dépréciations des stocks pour c. €40k (NB: nous avons en 2019 €300k de stock en moins qu'au 31 déc. 2018).

### 1.3 Les effectifs Oncodesign Groupe 2019

Au 1<sup>er</sup> semestre 2019, les effectifs du groupe sont restés stables par rapport à ceux de la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018, en augmentation de 2 personnes au total.

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Dirigeants	2	2	2
Cadres	102	100	107
ETAM	99	106	103
Ouvriers Qual	18	13	11
Apprenti	0	0	
<b>Total ODS France</b>	<b>221</b>	<b>221</b>	<b>223</b>
ODS Hors France			
UK	2	2	2
USA	2	2	2
Canada	4	4	4
<b>Total autres pays</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Total ODS</b>	<b>229</b>	<b>229</b>	<b>231</b>

### 1.4 Les Dépenses de Recherche et Développement

#### Oncodesign - Dépenses de R&D

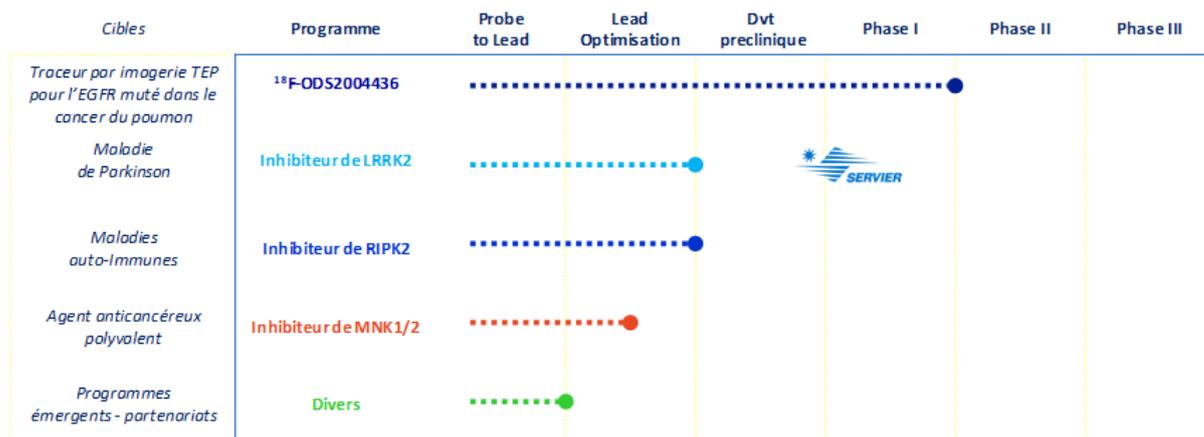
en €m	S1'19	S1'18	Evolution
Données analytiques			
Partenariat	1.02	1.23	-17.3%
Licensing	3.04	4.37	-30.6%
<b>Total</b>	<b>4.05</b>	<b>5.61</b>	<b>-27.7%</b>

Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019, les dépenses de R&D s'élèvent à €4m, en baisse de 30% par rapport à l'année dernière.

Cette variation s'explique par :

- L'effet direct de la décision prise en septembre 2018 de recentrer nos efforts R&D sur un portefeuille précis de projets thérapeutiques ;
- La mise en place opérationnelle du partenariat LRRK2 avec les équipes de Servier, qui a largement mobilisé les équipes sur les 3 premiers mois de l'année 2019 faisant baisser les dépenses de R&D ;

- La décision stratégique d'arrêter de financer directement le programme ALK1/2 en Oncologie et de rechercher un ou des partenaires sur différentes applications hors oncologie dont FOP ;
- Enfin, nous poursuivons nos efforts de rationalisation et de maîtrise de nos coûts (Achats externes et sous-traitance).



Partenariats stratégiques (cibles confidentielles) :



## 1.5 Le résultat net

La perte financière du 1<sup>er</sup> semestre s'établit à €190k contre €230k l'année dernière. Cette baisse légère par rapport à S1'18 (€40k) s'explique en partie par l'impact des variations sur les intérêts d'emprunts des crédit-baux (impact consolidation).

Le résultat exceptionnel fait apparaître une perte de €110k qui s'explique principalement par des régularisations sur l'exercice antérieur et des corrections apportées sur la filiale PK/PDesign (Bertin Pharma).

Les reprises des écarts d'acquisition sont strictement constituées du produit d'amortissement (positif) du centre de recherche des ulis pour €500k (€1m par an sur 7 ans). L'année dernière, nous avons déprécié l'écart d'acquisition sur la JV Synergie (charge de €200k) qui ne se retrouve pas cette année.

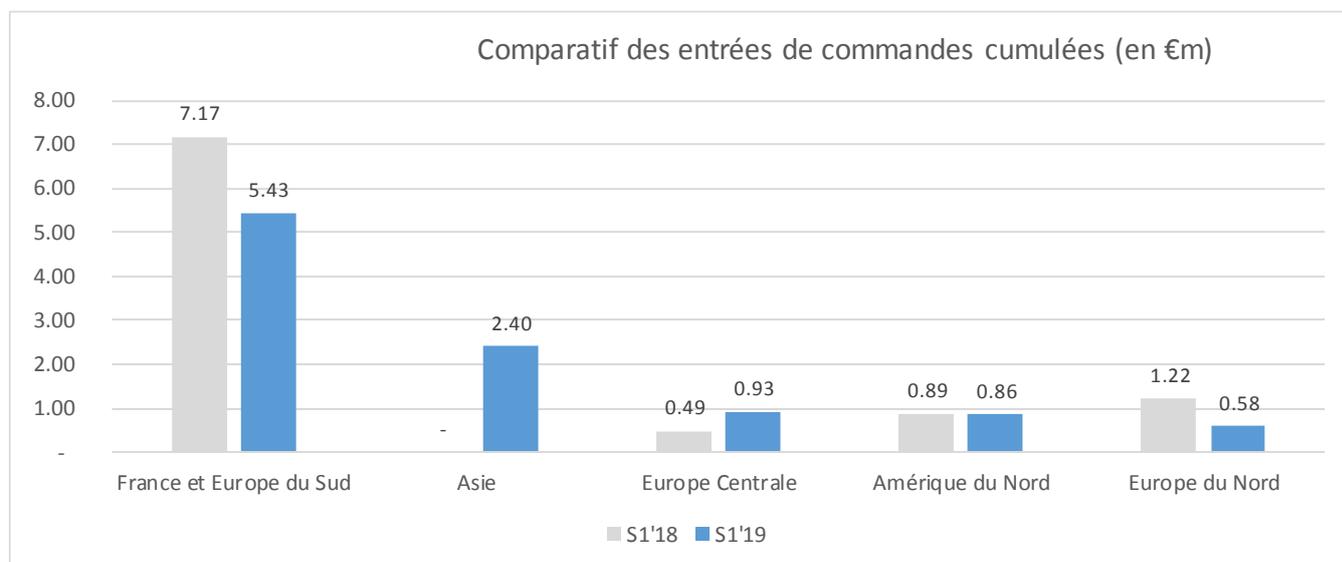
## 2 Les clés de lecture de l'activité au 30 juin 2019

### 2.1 Les entrées de commandes

L'année 2018 avait été marquée par l'intégration de Bertin Pharma dans nos entrées de commande. Sur le début d'année 2019, les entrées de commande progressent de 4.4% avec la signature de contrats significatifs, dont notamment IPSEN pour € 1.55m et un laboratoire pharmaceutique en Asie pour un total de € 2.1m.

### Oncodesign Groupe - Entrées de commandes

en €m	S1'19	S1'18	Evolution	S1'17
France et Europe du Sud	5.43	7.17	-24.3%	2.75
Asie	2.40	-	NS	0.14
Europe Centrale	0.93	0.49	89.4%	1.19
Amérique du Nord	0.86	0.89	-3.4%	1.06
Europe du Nord	0.58	1.22	-52.2%	0.40
<b>Total</b>	<b>10.20</b>	<b>9.77</b>	<b>4.4%</b>	<b>5.53</b>



L'Asie et l'Europe Centrale connaissent les plus fortes croissances, en profitant de nos efforts commerciaux sur ces 2 régions.

En France et en Europe du Sud, le recul est de près de 25% par rapport à 2018. Cette baisse importante doit être mise en perspective car le 1<sup>er</sup> semestre 2018 était marqué par l'intégration de Bertin Pharma et de son important carnet de commande additionnel pour le Groupe.

Nous avons fait le choix de ne pas devenir établissement pharmaceutique en raison de la lourdeur induite par ce statut ce qui nous a conduit à perdre une partie du carnet de commande provenant de Bertin Pharma en Bioanalyse vis-à-vis notamment de 2 clients traditionnels.

Suite au transfert de l'activité Bioanalytique de Bertin d'Orléans aux Ulis, nous avons acquis le statut BPL pour cette activité ce qui devrait à moyen terme compenser ce recul. A noter que la mise en place des BPL est une opération qui a bloqué l'activité de production de l'activité DMPK durant les deux premiers mois de 2019 donc diminué mécaniquement son CA.

L'Amérique du Nord et l'Europe du Nord ne sont clairement pas au rendez-vous de nos objectifs. Nous avons d'ores et déjà acté un renforcement de nos équipes commerciales dans ces 2 régions, qui interviendra sur le 2<sup>nd</sup> semestre de cette année.

## 2.2 La trésorerie du Groupe au 30 juin 2019

La trésorerie disponible au 30 juin 2019 s'élevait à €13,3m, en forte hausse de +36% par rapport au 30 juin 2018 (€9,8m), intégrant les investissements importants en R&D qui ont, entre autres, permis d'identifier un pré-candidat médicament pour le programme RIPK2.

En outre, cette trésorerie inclut la subvention de GSK au titre de l'année 2019, payée en janvier pour un montant de €7,92m. Oncodesign bénéficiera d'un montant similaire en janvier 2020 (dernier paiement). À noter également que le crédit d'impôt recherche au titre de 2018, d'un montant de €3,3m, n'avait pas encore été perçu au 30 juin 2019.

## 3 Faits marquants

### 3.1 Les événements clés de l'année 2019

#### 3.1.1 Signature du partenariat Servier

En mars 2019, Oncodesign a signé un accord de collaboration stratégique pour le développement d'inhibiteurs de la kinase LRRK2 dans la maladie de Parkinson avec le laboratoire français Servier, qui bénéficiera d'une option de licence exclusive pour un ou plusieurs candidats médicaments dès la validation de la première entrée en Phase I.

Le financement du programme sera intégralement assuré par Servier. Oncodesign recevra au titre de ce partenariat :

- Un paiement initial de €3m à la signature du partenariat (perçu en mars 2019)
- Un paiement de €3m par an au titre des frais de recherche,
- Jusqu'à €320m en *Milestones* jusqu'à l'AMM, puis
- Des redevances sur les ventes.

#### 3.1.2 Annonce d'un pré-candidat RIPK2

Au 1<sup>er</sup> semestre de cette année, Oncodesign a annoncé avoir atteint une étape déterminante dans le développement de son programme RIPK2 en identifiant un inhibiteur de RIPK2 au stade de pré-candidat.

L'inhibition de RIPK2 présente un fort potentiel dans le traitement des maladies auto-immunes et inflammatoires, nous pensons que l'objectif de disposer d'un candidat médicament préclinique d'ici la fin de l'année est plausible.

Pour mémoire, RIPK2 (ou RIP2: Receptor Interacting Protein Kinase 2) est une kinase impliquée dans l'activation des réponses innées du système immunitaire. RIPK2 est activée à l'occasion d'une infection bactérienne afin d'éliminer les cellules infectées.

Le dérèglement de cette défense naturelle pourrait néanmoins être à l'origine de multiples maladies auto-immunes, comme la maladie de Crohn, l'arthrite rhumatoïde ou la sclérose en plaques, fléaux pour des millions de personnes dans le monde avec de lourds impacts sociaux-économiques pour la société.

Cette avancée est issue Nanocyclix, une technologie propriétaire permettant la synthèse d'inhibiteurs de kinases très puissants et sélectifs

Oncodesign s'est engagée dans un programme d'optimisation d'inhibiteurs de RIPK2 qui a conduit à l'identification d'un produit caractérisé au stade de pré-candidat.

Les propriétés pharmacocinétiques de ce composé doivent désormais être évaluées, validées et complétées par des études de toxicité. Cette étape constitue ainsi un avancement majeur vers la sélection d'un candidat médicament pour entrer ensuite en phase de développement préclinique, étape précédant la déclaration d'IND (Investigational New Drug) et les premières études cliniques.

### 3.1.3 Fusion des entités légales

Oncodesign a pris la décision de procéder, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, à la fusion de ses 2 entités au Canada : la société Synergie MTL rachetée à 100% en février 2018 est ainsi fusionnée avec sa société mère Oncodesign Inc., elle-même détenue à 100% par Oncodesign SA.

De la même manière, nous avons opéré la fusion d'Oncodesign SA et de PKPDesign détenue à 100% au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Ces 2 fusions sont uniquement opérationnelles à des fins de simplification, et n'ont aucun impact sur l'activité ou les emplois.

## 3.2 Évènement postérieur à la clôture 2018

Depuis le 30 juin 2019, nous avons mis fin aux programmes Imakinib et le programme Imodi arrive à son terme en Octobre 2019. Ces 2 programmes ont délivré les résultats scientifiques attendus.

Par ailleurs, l'actionnariat de Pharmimage (GIE) a été modifié avec la sortie de 5 des 8 participants historiques. Oncodesign, le CGFL et NVH medicinal restent maintenant les seuls actionnaires. Enfin ; la cession des crédit-baux (immobilier et mobilier) du cyclotron de Dijon à Curium a été conclu contre un droit d'utilisation gracieux de la plateforme expérimentale pour les 10 prochaines années.

## 3.3 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Pour l'année 2019, Oncodesign réaffirme son objectif d'atteindre en 2020 un CA global de €40m, avec un résultat d'exploitation positif.

De plus, notre feuille de route intègre :

- L'identification d'un candidat médicament inhibiteur de kinase issu de la technologie Nanocyclix<sup>®</sup> (pour laquelle nous avons consenti 40 M€ d'investissements sur la période 2016-2020), et l'accélération de l'émergence et la maturation de notre Pipeline ;
- L'entrée en Phase III du radiotraceur dans le cancer du poumon (phase I terminée), et pour ce faire la recherche d'un partenaire de développement ;
- Une innovation continue sur nos axes technologiques stratégiques, pour augmenter l'efficacité de notre plateforme de Médecine de Précision ;
- La croissance de notre CA Service : signature de plusieurs partenariats de Service pluriannuels et intégrés (à l'instar de ceux signés avec Galderma, Erytech, Ipsen, Eisai, ...), le tout avec un REX positif et un équilibre de la trésorerie.

## 4 Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

L'attention des lecteurs est attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive et qu'ils sont centrés sur l'activité spécifique de la Société. D'autres risques ou incertitudes connus ou pas ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date des présentes, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

### 4.1 Risques liés à l'activité de la société

#### 4.1.1 Risques liés aux prestations d'étude

La Société réalise, pour le compte de ses clients, des études qui s'inscrivent :

- dans le cadre d'évaluations précliniques de thérapies contre le cancer, les maladies immuno-inflammatoires et les maladies infectieuses ;
- dans le cadre de prestation de bioanalyses et contrôle qualité.

Pour ce faire, elle s'appuie sur un personnel très qualifié utilisant des plateformes technologiques très élaborées et bénéficie d'une expérience très solide reposant sur 24 ans de pratique dans ce domaine d'activités.

Dans le cadre de ces prestations d'étude, la Société n'a qu'une obligation de moyen et, de ce fait, ne peut être tenue responsable de l'efficacité ou non efficacité des produits concernés.

Corrélativement et dans le cadre des prestations d'étude qu'elle réalise, la Société peut voir sa responsabilité engagée si celle-ci ne met pas en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ses prestations.

#### 4.1.2 Risques liés aux programmes de recherche et développement

La Société développe depuis plusieurs années des activités de recherche et développement en partenariat ou pour son propre compte.

Dans le cadre de ses programmes de R&D menés avec des partenaires (académiques et/ou industriels), la Société ne peut contrôler ni l'importance ni le calendrier des ressources que ses partenaires consacrent et consacreront à la collaboration. Ces partenaires pourraient ne pas mener à bien la partie du programme de R&D qui leur incombe. Dans une telle hypothèse, la Société pourrait être confrontée à des retards sensibles dans le déroulement des programmes de R&D dans lesquels elle est investie.

Même si la Société met en œuvre une plateforme technologique spécifique pour développer ses programmes de recherche, et en dépit de son expertise dans ce domaine d'activité, elle ne peut s'assurer de l'existence d'un résultat, ni garantir à ses partenaires un engagement de résultat au terme des phases d'études.

Compte tenu de ces incertitudes inhérentes à tout programme de recherche, la Société pourrait réaliser des programmes de recherche sans résultat positif et, de ce fait, serait susceptible de voir sa relation avec ses clients concernés s'altérer et pourrait alors être exposée à des impacts défavorables sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Dans le cadre des programmes de recherche menés aussi bien pour son propre compte que pour le compte de partenaires, la Société pourrait être exposée, en dépit de toutes les diligences mises en œuvre, à des risques d'échecs ou de non validation d'étapes clefs.

Dans le cadre des programmes de recherche menés pour son propre compte, la Société pourrait alors, soit décider d'abandonner la poursuite de ces programmes, entraînant par là même la perte de l'investissement en temps et en argent correspondante, soit poursuivre les travaux sans garantie que les dépenses supplémentaires ainsi générées permettent d'aboutir.

Dans le cadre des programmes de recherche menés avec des partenaires pour le compte de ces derniers, la Société ne percevrait pas le paiement des étapes de progrès (*milestones*) qui lui reviendraient normalement en cas d'atteinte des différents objectifs fixés, ni le paiement de redevances une fois le produit commercialisé par le partenaire.

Par ailleurs, si la Société était dans l'incapacité de maintenir en vigueur les accords de partenariat existants et/ou de conclure de nouveaux accords, elle devrait étudier des conditions de développement et de commercialisation alternatives, ce qui pourrait freiner voire limiter sa croissance et augmenter ses besoins en capitaux.

Enfin, dans le cadre des programmes de recherche collaboratifs (programmes regroupant des groupes pharmaceutiques, des PME innovantes et des institutions académiques bénéficiant de financement public travaillant ensemble sur un projet de recherche), la Société pourrait être exposée à des risques de mise en jeu de sa responsabilité.

En effet, les technologies utilisées par Oncodesign dans le cadre de ces programmes reposent, pour certaines d'entre elles, sur des droits acquis auprès de tiers, ou concédés par ces derniers. Toute difficulté dans le cadre de l'utilisation desdits droits par la Société, notamment dans le cadre des programmes de recherche collaboratifs, pourrait avoir pour conséquence la mise en jeu de la responsabilité de la Société par le partenaire collaboratif.

Par ailleurs, la Société pourrait voir sa responsabilité engagée en cas de non réalisation de ses obligations, telles que l'absence d'identification de certains aspects susceptibles de nuire au programme de recherche, alors que ladite identification incombe à la Société en vertu des contrats conclus avec ses partenaires.

Enfin, les performances de notre plateforme technologique sont liées à la sécurité et à la disponibilité de notre système informatique. Une politique de sécurité informatique a été mise en place destinée à sécuriser les différents accès aux réseaux externes et internes de la Société. Toutefois, malgré toutes nos diligences, nous ne pouvons pas nous prémunir de tout risque de piratage ou de contamination par des virus. Afin d'assurer l'intégrité et la préservation des données, nos procédures de sauvegarde et d'archivage sont régulièrement contrôlées.

La réalisation de l'un ou de plusieurs des risques exposés ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

#### 4.1.3 Risques liés à l'accueil de nos produits par la communauté scientifique

Le succès de nos produits implique que la communauté médicale et scientifique leur réserve un accueil favorable.

De nombreux facteurs influenceront l'accueil de nos produits candidats sur le marché, et notamment :

- L'efficacité et l'innocuité de nos candidat-médicaments ;
- Les avantages présentés par nos produits au regard de ceux déjà présents sur le marché ;
- L'importance et la sévérité des effets secondaires ;
- L'approbation des circonstances dans lesquelles nos produits peuvent être utilisés ;
- Les obligations d'étiquetage imposées par les autorités réglementaires ;
- Les recommandations et avertissements figurant dans les notices d'utilisation ;
- Le calendrier de mise sur le marché de nos produits comparés à ceux de nos concurrents ;
- Le coût des produits que nous proposons au regard de ceux proposés par la concurrence ;
- La disponibilité de nos produits, le remboursement, l'application du tiers-payant ;
- Le paiement par les patients et partenaires des montants qui ne sont pas remboursés par un système de sécurité sociale ;
- Le succès de nos ventes et efforts de commercialisation.

Enfin, même si nos produits sont bien accueillis par le marché, nous pourrions ne pas être en mesure de maintenir cette situation si de nouveaux produits ou technologies étaient introduits et accueillis plus favorablement que nos produits ou rendaient nos produits obsolètes.

#### 4.1.4 Risques liés à notre environnement concurrentiel

Le marché pharmaceutique se caractérise par l'évolution rapide des technologies, la prédominance de technologies protégées par des droits de propriété intellectuelle et une concurrence intense. Un nombre important d'acteurs économiques, tels que les laboratoires pharmaceutiques, les sociétés de biotechnologie ou les autres organismes, publics ou privés, de recherche, sont activement engagés dans la découverte, la recherche, le développement de thérapies de luttent contre les maladies et en particulier le cancer.

Nos concurrents bénéficient parfois d'importants moyens financiers, technologiques, humains leur conférant un haut potentiel de développement. Des sociétés plus petites ou plus jeunes que nous peuvent également se révéler être des concurrents importants.

Il n'y a aucune certitude que la concurrence ne travaille pas actuellement à la mise au point de technologies et de produits d'une efficacité ou rentabilité égale ou supérieure à celle de la Société, ni qu'elle ne le fera pas à l'avenir. Des produits concurrents peuvent s'implanter sur le marché plus rapidement que ceux de la Société, et des avancées médicales ou des développements technologiques rapides par des concurrents peuvent rendre ses produits non compétitifs ou obsolètes avant que la Société ne parvienne à récupérer ses frais de recherche et développement, et de commercialisation.

Par ailleurs, comme mentionné au paragraphe A.2. Ci-dessus, la stratégie de la Société passe par la conclusion de partenariats avec d'autres organismes, notamment des organismes de recherche ou d'autres laboratoires pour l'accès à des technologies et des cibles innovantes. Ces organismes font l'objet de nombreuses sollicitations et il existe une forte concurrence sur la recherche et la conclusion de tels partenariats. Nous ne pouvons assurer que nous serons toujours en mesure de conclure les partenariats que nous souhaitons.

En outre, nous ne pouvons garantir que les technologies, machines, matériaux que nous employons :

- obtiennent les autorisations réglementaires ou soient protégés par des brevets plus rapidement que ceux de nos concurrents ;
- ne soient pas rendus obsolètes ou non rentables par les progrès technologiques développés par nos concurrents.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur notre activité, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats et notre développement.

#### 4.1.5 Risques de dépendance aux hommes clés

Le développement de la Société s'appuie sur les expertises et les compétences des membres de l'équipe de direction dont le départ pourrait affecter l'activité de la Société, ses résultats ou ses perspectives. Les activités supports sont génériques et donc remplaçables, pour ce qui est des compétences scientifique, commerciales et industrielles elles ont partagées et cela devrait permettre dans une certaine mesure de limiter les impacts de tel départ.

La Société partage le suivi des études et des programmes de recherche entre plusieurs personnes (les directeurs d'étude) afin notamment de se prémunir contre les défaillances et les pertes de savoir qui pourraient accompagner le départ d'un collaborateur clé.

Néanmoins, les programmes de recherche liés aux inhibiteurs de kinases sont suivis notamment par Jan Hoflack, Directeur général délégué et CSO, dont la société Pharmopsis réalise des prestations et des activités de découverte de médicaments chez Oncodesign, et dont le départ ou la rupture du contrat pourrait avoir des conséquences dommageables sur la poursuite desdites collaborations.

Pour limiter ce risque, Jan Hoflack est aujourd'hui actionnaire et mandataire social de la Société et la société Pharmopsis est liée à la Société par un contrat intégrant une interdiction de travailler pour des concurrents.

## 4.2 Risques opérationnels

### 4.2.1 Risques liés à la sous-traitance

La Société, dans le cadre de l'allocation de ses ressources et pour la réalisation de ses programmes de recherche et développement, entretient depuis plusieurs années des collaborations avec des sociétés spécialisées qui assurent, pour son compte et sous sa supervision, la réalisation de prestations de services. Cette situation génère des risques spécifiques auxquels nous ne serions pas confrontés si nous avions le contrôle de la production de nos propres produits :

- Ces tiers pourraient être irrespectueux des normes réglementaires en vigueur ;
- Les contrôles qualité auxquels ils sont soumis pourraient être défavorables. En conséquence, nos activités de développement pourraient être perturbées voire interrompues ;
- La réalisation de ses prestations pourrait être retardée, ce qui retarderait la réalisation de nos propres prestations ;
- Des difficultés survenues au cours du transport des produits pourraient détériorer la qualité de ces derniers voire les rendre impropres à une exploitation scientifique ;

- Ces tiers pourraient violer les accords que nous avons signés avec eux ;
- Il pourrait faire l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

Si des produits fabriqués par ces sous-traitants, partenaires de longue date, contiennent des mal façons des sanctions pourraient nous être imposées. Ces sanctions prendraient la forme d'amendes, d'injonctions, de pénalités civiles, le refus des instances réglementaires de renouveler l'octroi d'agrément que nous possédons, des retards, des révocations de licence, la saisie ou le rappel de nos produits voire des poursuites pénales. En outre, les montants que nous pourrions percevoir de ce sous-traitant en réparation du dommage subi pourraient ne pas couvrir la totalité des pertes subies.

En outre, si ces collaborations historiques devaient être remises en cause, la Société pourrait éprouver des difficultés à retrouver immédiatement du personnel équivalent ou à nouer des relations équivalentes avec de nouveaux prestataires et l'occurrence d'un tel évènement pourrait alors avoir un impact défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société.

Depuis l'acquisition du centre de recherche des Ulis, la Société dispose maintenant de ressources internes en chimie qui lui permettent de diminuer le risque vis-à-vis de l'un de ses fournisseurs historiques.

#### 4.2.2 Risques industriels, biologiques et/ou liés à l'environnement

Les activités de la Société l'exposent à un certain nombre de risques chimiques et/ou biologiques qui la contraignent à prendre et à respecter des mesures de prévention et de protection conformément aux réglementations en vigueur.

##### a) Protection des salariés

La Société doit se conformer aux dispositions du Code du travail, relatives à l'obligation de sécurité de résultat que l'employeur a vis-à-vis de ses salariés. Conformément aux articles L. 4121-1 à 3 et R. 4121-1 et 2 du Code du travail, la Société a élaboré un document unique d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité du personnel de l'entreprise qui recense les risques existant pour la santé et la sécurité du personnel dans l'entreprise. Un guide décrivant les consignes en matière d'hygiène et de sécurité et présentant les équipements de sécurité et de protection a été établi et mis à la disposition de l'ensemble du personnel.

Dans le cadre des programmes de recherche et de développement ainsi que des tests précliniques diligentés par la Société, celle-ci utilise des matières dangereuses notamment des matériaux biologiques et radioactifs, et autres produits chimiques susceptibles d'être toxiques.

Un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) a été constitué en 2011. Ce Comité contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail. Pour ce faire, il analyse les conditions de travail et les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés, en particulier, les femmes enceintes. Ce comité a un pouvoir d'enquête dont il use afin de s'assurer du respect des prescriptions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que de la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées par les pouvoirs publics. Il investigate également afin d'analyser les circonstances et causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles.

##### b) Protection de l'environnement

Il existe des risques environnementaux liés à l'utilisation et la manipulation de matières dangereuses par les salariés et/ou par les sous-traitants de la Société.

En conséquence, la Société est soumise à des législations et à des réglementations en matière d'environnement et de sécurité régissant l'utilisation, le stockage, la manipulation, l'émission et la mise au rebut des matières dangereuses, y compris les produits chimiques et biologiques ainsi que d'organismes génétiquement modifiés. Par

ailleurs, l'utilisation de radioéléments est soumise à autorisation délivrée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (« ASN ») pour l'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales. Les installations concernées sont contrôlées chaque année par un organisme agréé.

Bien que la Société estime que les mesures de sécurité satisfont aux normes prescrites par les législations et réglementations en vigueur et permettent à ses salariés et sous-traitants d'exercer leur activité dans de bonnes conditions, le risque de contamination accidentelle et/ou de maladies professionnelles liées à la manipulation de matières dangereuses ne peut être complètement éliminé.

Dans le cas d'un accident, la Société pourrait être tenue comme responsable de tous dommages en résultant et la responsabilité encourue pourrait excéder le plafond des assurances souscrites par la Société, voire même ne pas être couverte par celles-ci.

Par ailleurs, le respect des réglementations relatives à l'environnement, la santé et la sécurité impose à la Société des coûts significatifs, et elle pourrait être amenée à engager des dépenses complémentaires pour se conformer aux législations et réglementations futures en matière d'environnement ou à leurs évolutions. En outre, en cas de non-respect des réglementations en vigueur, la Société pourrait se voir infliger des amendes ou voir tout ou partie de ses activités suspendues.

Enfin, dans le cadre de son activité, la Société envoie également du matériel biologique à des clients et/ou partenaires. Dans ce cas, elle conclut avec eux des accords de transfert de matériel, lesquels prévoient expressément les conditions de remise du matériel biologique, et notamment que la Société n'assume aucune responsabilité quant aux conditions d'utilisation desdits matériels par son cocontractant.

### **4.3 Risques règlementaires, juridiques et judiciaires**

#### 4.3.1 Risques liés à la protection des droits de propriété intellectuelle

La Société suit une politique active visant, dans la mesure du possible, à protéger le caractère exclusif de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire.

La Société s'appuie pour protéger ses technologies sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets et marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats (accord de transfert de matériel).

En particulier, les technologies innovantes sur lesquelles reposent les activités de la Société sont principalement protégées d'une part, par des brevets et plusieurs demandes de brevets en cours et, d'autre part, par le savoir-faire de la Société.

La Société s'assure ainsi la maîtrise de ses droits de propriété intellectuelle. Cependant, ces moyens n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie de la Société.

Notamment, la Société est parfois amenée à transférer des molécules à ses clients. Si la Société s'assure d'un point de vue contractuel, dans le cadre des accords de transfert de matériel qu'elle conclut avec ses clients, qu'aucune analyse de la structure de ces molécules ne sera faite par le client, la Société pourrait avoir à faire face à un client qui, en dépit de l'interdiction qui lui est faite, procède à une telle analyse.

À ce titre elle pourrait être exposée aux conséquences de cette analyse frauduleuse et subir des impacts défavorables sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

c) Risques spécifiques liés à la gestion d'un portefeuille de Brevets

- Risques liés aux brevets déposés par la Société

Le projet économique de la Société repose notamment sur un portefeuille de brevets et de demandes de brevets.

Il n'y a aucune certitude que les demandes actuelles et futures de brevets de la Société donneront lieu à des brevets ou qu'une fois les brevets accordés, ceux-ci ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ou qu'ils procureront une protection efficace face à la concurrence et aux brevets de tiers couvrant des composés similaires. L'absence d'une protection suffisamment étendue, l'invalidation ou le contournement de brevets pourraient avoir des effets négatifs sur la Société.

Il est donc important, pour la réussite de son activité, que la Société soit en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter ses brevets ainsi que l'ensemble de ses autres droits de propriété intellectuelle dans les pays dans lesquels elle exerce ses activités.

Par ailleurs, la Société entend continuer sa politique de protection des inventions qu'elle crée par brevet en effectuant de nouveaux dépôts aux moments qu'elle jugera opportuns.

Toutefois, il ne peut être exclu ou garanti dans l'absolu que :

La Société ne parvienne pas à développer de nouvelles inventions brevetables.

- Les brevets de la Société soient contestés et considérés comme non valables ou que la Société ne puisse pas les faire respecter.
- L'étendue de la protection conférée par un brevet soit insuffisante pour protéger la Société contre les contrefaçons ou la concurrence.
- Des tiers revendiquent la propriété des droits sur des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle que la Société détient en propre ou en copropriété, ou sur lesquels elle serait amenée à bénéficier d'une licence.
- Des salariés ou prestataires de la Société revendiquent des droits ou le paiement d'un complément de rémunération en contrepartie des inventions à la création desquelles ils ont participé. Cependant, ce risque est limité dans la mesure où les contrats de travail et contrats de prestation de services conclus par la Société desquels ont résulté des demandes de brevet contiennent des clauses de cession des droits de propriété intellectuelle issus de la collaboration au profit de la Société.

Nous pourrions être amenés à intenter une action en justice afin de faire respecter nos droits de propriété intellectuelle. Or, toute procédure judiciaire est soumise à longueurs et aléas. Les dépenses afférentes aux actions en justice peuvent être de nature à obérer les comptes de la société, cela pour une issue des plus incertaines.

Certains de nos brevets et demandes de brevets sont détenus conjointement par nos partenaires et nous-mêmes. Les brevets conjoints peuvent être pleinement exploités par les deux propriétaires. En l'absence d'accord spécifique, les brevets nos partenaires pourraient utiliser ces brevets conjoints pour nous concurrencer ou concéder une licence à des concurrents.

- Risques liés aux brevets déposés par des tiers

En outre, le succès commercial de la Société dépendra notamment de sa capacité à développer des produits et technologies qui ne contrefassent pas des brevets de tiers. La Société ne peut être certaine d'être la première à concevoir une invention et à déposer une demande de brevet, compte tenu du fait notamment, que la publication des demandes de brevets est différée dans la plupart des pays à 18 mois après le dépôt des demandes et qu'une antériorité divulguée dans un quelconque pays du monde pourrait lui être opposée. Intervenant dans le secteur des biotechnologies, milieu hautement concurrentiel où les dépôts de brevets sont nombreux, nous ne pouvons jamais affirmer avoir été les premiers à inventer et déposer une demande de brevets. Dans le cas où nous n'obtenons pas de brevets, nous sommes astreints à négocier des contrats de concession de licence de brevets de

la part de ces tiers. Le montant des redevances versées en contrepartie de l'exploitation du brevet peut être conséquent.

La survenance de l'un de ces éléments concernant l'un des brevets ou droits de propriété intellectuelle pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société qui, à ce jour, n'est toutefois confrontée à aucune de ces situations.

d) Risques spécifiques liés aux marques

Les marques de la Société ont été régulièrement enregistrées en France, et sont également enregistrées ou en cours d'enregistrement à l'étranger dans les pays stratégiques pour la Société.

Quand bien même les marques ont été déposées, des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser des marques de la Société ce qui pourrait créer une confusion dans l'esprit des tiers. Cela pourrait nous obliger à repenser nos marques ainsi que les noms des technologies que nous avons développées ce qui pourrait générer des coûts et perturber notre clientèle quant à l'identification de celles-ci.

La protection de la marque PREDICT® en particulier, qui désigne l'activité de pharmacologie préclinique historique pour sélectionner des candidats médicaments, a été refusée aux UK et aux US ; la marque est détenue par des tiers impliqués dans les sciences de la vie, pour les mêmes classes d'utilisation que celles d'Oncodesign. Ces tiers ne se sont aujourd'hui pas opposés à l'utilisation de la marque par Oncodesign sur ces territoires. Il existe un risque que ces tiers nous demandent de cesser l'exploitation de la marque PREDICT sur les territoires UK et US, nous contraignant ainsi à repenser cette marque, ce qui pourrait générer des coûts et perturber notre clientèle quant à l'identification de celle-ci.

La Société reste donc attentive à la protection de ses marques et, plus largement de ses droits de propriété intellectuelle.

e) Risques spécifiques liés au savoir-faire

Les technologies développées par la Société mettent également en œuvre un savoir-faire spécifique.

La Société ne peut pas non plus garantir dans l'absolu que ses technologies, qui sont étroitement liés à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégées contre les concurrents et ne pourront être usurpées, ou contournées, par ces derniers.

En effet, dans le cadre des projets de collaboration menés par la Société ou dans les relations avec ses prestataires, celle-ci doit fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements relatifs à son savoir-faire.

La Société cherche à limiter la communication d'éléments clés de son savoir-faire vers des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'elle entretient avec ceux-ci, et conclut systématiquement avec ses partenaires des accords de confidentialité avant toute communication d'informations ou de matériels biologiques portant le savoir-faire.

Par ailleurs, la Société inclut systématiquement des clauses de confidentialité dans les contrats de travail la liant à ses salariés.

La Société s'assure ainsi, de façon contractuelle, que ces tiers ou que les salariés de la Société s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialité. La Société ne peut cependant garantir que ces tiers ou que les salariés de la Société respectent ces accords, que la Société sera informée d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'elle pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice qui serait ainsi subi.

f) Sur le caractère significatif du coût lié à la protection par la Société de ses droits de propriété intellectuelle

Le coût afférent à la protection par la Société de ses droits de propriété intellectuelle est lié, notamment, aux frais de dépôt, de maintien en vigueur des brevets, à leurs extensions à l'étranger et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle.

Si une action en justice devait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle de la Société, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire ou de déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle, celle-ci pourrait influencer négativement sur le résultat et la situation financière de la Société et ne pas apporter la protection recherchée.

#### 4.3.2 Risques liés aux octrois d'autorisations réglementaires

Des premières phases de développement aux essais diligentés sur l'Homme jusqu'à la commercialisation, nous sommes soumis à l'obtention d'agrément de la part d'autorités réglementaires. L'Agence Nationale de Sécurité des Médicaments et Produits de Santé en France (ANSM), l'European Medicine Agency en Europe (EMA) et la Food and Drug Authority aux États-Unis (FDA), ainsi que leurs homologues dans d'autres pays, réglementent, entre autres, la recherche et le développement, les tests précliniques, les essais cliniques, la fabrication, l'innocuité, l'efficacité, l'archivage, l'étiquetage, la commercialisation et la distribution des produits thérapeutiques.

Le parcours d'approbation réglementaire de nos produits candidats peut être incertain, complexe, onéreux et long, sans que l'approbation soit nécessairement obtenue. Les données provenant des développements précliniques et cliniques sont susceptibles de donner lieu à des interprétations divergentes, ce qui pourrait retarder l'obtention, restreindre l'étendue de l'autorisation réglementaire ou nous contraindre à refaire des essais afin qu'ils répondent aux exigences des différents régulateurs. Les exigences et les processus réglementaires varient largement d'un pays à l'autre, de sorte que nos partenaires stratégiques ou nous-mêmes pourrions ne pas être en mesure d'obtenir à temps l'autorisation dans chaque pays concerné.

En ce qui concerne les autorisations liées à l'expérimentation animale, l'accréditation délivrée en juillet 2013 par l'AAALAC (the Association for Assessment and Accreditation of Laboratory Animal Care International) dans le domaine de l'expérimentation animale permet de répondre au-delà des exigences de la réglementation européenne en vigueur depuis le 1er janvier 2013. Cet agrément a été renouvelé en novembre 2016 puis à nouveau en Mars 2019. Dans le cadre de ses activités, l'animalerie dispose d'un agrément délivré par les services vétérinaires du département de la Côte d'Or qui lui donne l'autorisation de pratiquer des expérimentations animales. En cas de perte de cet agrément, sans entraîner une interdiction des expérimentations animales, la Société pourrait s'exposer à des risques commerciaux, ses clients demandant à ce que la Société soit accréditée pour l'expérimentation animale.

Dans le cadre des programmes de recherche que nous conduisons, nous utilisons de nombreux produits et matières classifiés comme dangereux et dont la manipulation est soumise au respect de règles, de source légale ou réglementaire, strictes, d'applications complexes et susceptibles d'être réformées. La Société dispose également d'un agrément de Centre de Ressource Biologique et Chimique, ainsi qu'un agrément OGM classe 1&2 (stockage, utilisation, cession), délivré par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La perte de ces agréments pourrait amener la Société à suspendre une partie de ses activités ou à sous-traiter une partie de ses activités à des tiers qui disposent d'agrément particuliers que nous ne possédons pas ou que nous nous sommes vus retirés. Le recours à des sous-traitants emporte la soumission aux risques évoqués au paragraphe B.1.

En synthèse les agréments dont nous disposons sont les suivants :

- Pour le centre de recherche des Ulis :
  - Agrément animalerie n° A 91 962 106

- Autorisation exercer activité nucléaire à des fins non médicales n° T910780
- Déclaration préalable de profession
- ICPE preuve de dépôt n°2016/0406
- Agrément OGM classe 2 (récépissé de dépôt n°3980)
- Agrément substances de catégorie 1 n° 2016-102 (échéance 25/12/2019)
- Agrément BPL.
- Autorisation d'utilisation de sous-produits animaux n° 91661002
- Pour Dijon :
  - Agrément animalerie n° B 21 231 011 EA
  - Agrément OGM classe 2 (récépissé de dépôt n°95)
  - Déclaration préalable de profession
  - Importation sous-produits animaux : n° FR 21 231 011 SPAN
  - Agréments du Centre de Ressources Biologiques (Les Ulis comme établissement secondaire).

#### 4.3.3 Risques liés aux évolutions législatives et réglementaires

Les autorités réglementaires sont susceptibles de nous demander de suspendre ou de mettre fin à nos programmes de recherche si elles considèrent que le rapport entre le bénéfice escompté et les risques sanitaires éventuels qui découlent de nos expérimentations est disproportionné.

Oncodesign investit dans l'innovation, les dernières avancées technologiques. Ces développements étant très récents, les autorités législatives et réglementaires n'ont pas eu le temps d'apprécier ces nouveaux outils et de déterminer le cadre de leur utilisation. Or, il se peut que lesdites autorités estiment que les outils nouvellement développés et employés ne soient pas conformes à certaines normes éthiques, déontologiques ou qu'ils présentent une certaine dangerosité. Elles pourront alors interdire la poursuite de certains programmes de recherche nécessitant d'avoir recours à ces nouvelles technologies ce qui est susceptible d'occasionner des pertes.

De manière générale, la réglementation en vigueur et à venir en France est susceptible :

- De retarder et/ou d'accroître le coût inhérent aux programmes de recherche en cours ou à venir ;
- D'imposer de nouvelles exigences plus rigoureuses, d'exiger l'arrêt de certains programmes.

En tout état de cause, ces éléments auraient un impact significativement défavorable sur la Société, son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives et son développement.

La Société effectue une veille juridique afin de prévenir au mieux les conséquences qu'aurait un changement d'environnement légale et réglementaire.

## 4.4 Risques financiers

### 4.4.1 Risque lié à l'accès à des avances publiques

Depuis sa création, la Société a bénéficié d'aides remboursables à l'innovation accordées par BPI et l'ANVAR et de subventions accordées par les collectivités publiques.

Il n'existe plus de conditions de fonds propres sur les prochaines étapes des projets financés par BPI.

### 4.4.2 Risque lié au crédit d'impôt recherche

Pour financer ses activités, la Société a également opté pour le crédit d'impôt recherche (« CIR »), qui consiste pour l'État à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle. Le crédit d'impôt recherche s'est élevé à €3.5m pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Depuis l'exercice 2010, les sociétés répondant aux critères de PME (petites et moyennes entreprises) communautaires sont éligibles au remboursement anticipé des créances de crédit d'impôt recherche.

Le statut de PME communautaire est perdu lorsque les critères d'éligibilité sont dépassés sur deux exercices consécutifs. Selon le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014, sont des PME communautaires les entreprises dont deux des trois critères suivants sont réunis :

- l'effectif salarié de l'entreprise doit être inférieur à 250 personnes ;
- le chiffre d'affaires annuel ne doit pas excéder 50 millions d'euros ;
- le total du bilan annuel ne doit pas excéder 43 millions d'euros.

Ces seuils s'apprécient selon des modalités différentes selon que les entreprises concernées sont considérées comme autonomes (entreprises indépendantes), partenaires ou liées.

S'agissant du crédit impôt recherche qui sera constaté au titre des années à venir, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société et/ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses considérées. Le cabinet d'experts-comptables de la Société suit activement l'actualité législative et réglementaire en la matière afin d'adapter au mieux les sources de financement de la Société en cas de perte du bénéfice du crédit d'impôt recherche.

Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière ou les perspectives de la Société.

### 4.4.3 Risque de liquidité

Au vu des sommes disponibles au titre de la Trésorerie, d'équivalents de Trésorerie et d'actifs financiers courants dont elle dispose, la Société ne fait pas face à un risque de liquidité à court terme.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

#### 4.4.4 Risque lié au besoin en financement à venir

L'activité de notre Société est en constant développement. La conduite de nos programmes de recherche est onéreuse, nous avons besoin d'acquérir du matériel coûteux, d'obtenir la concession de droits de propriété intellectuelle nécessitant en contrepartie le versement de redevances.

Par conséquent, nos besoins en financement à venir pourraient être conséquents. Nous serions amenés à réaliser des levées de fonds via des augmentations de capital ou à emprunter. Nous pouvons ne pas parvenir à convaincre les banques et/ou de nouveaux investisseurs à soutenir notre activité. L'avancée de nos recherches pourrait en pâtir. En outre, en cas d'augmentation de capital, les actionnaires de la Société pourraient voir leur participation diluée.

#### 4.4.5 Risque de change

Du fait de sa présence aux États-Unis via la société Oncodesign USA Inc., le groupe est exposé au risque de change et a donc recours à des instruments de couverture du risque de change.

#### 4.4.6 Risque de taux d'intérêt

La Société est peu exposée au risque de taux d'intérêt dans la mesure où les emprunts contractés auprès de la BPI ou d'établissements bancaires sont des avances à taux 0 ou des emprunts à taux fixe.

#### 4.4.7 Risque de volatilité des cours de l'action de la Société

Comme précédemment évoqué, nous évoluons dans un milieu hautement concurrentiel composé de sociétés performantes ayant un grand potentiel de croissance et d'innovation. Les progrès et annonces de nos concurrents pourraient avoir un impact sur le cours de l'action. Les variations de nos résultats financiers, les collaborations que nous entamons ou qu'entament nos concurrents, l'obtention ou non de droits de propriété intellectuelle, l'octroi ou le retrait d'agrément et homologations sont autant d'éléments à même d'impacter la valeur de nos actions.

Aussi, les marchés boursiers peuvent connaître des brusques variations de cours lesquelles ne sont pas nécessairement justifiées par les performances opérationnelles et financières des sociétés cotées. L'évolution de la conjoncture économique peut également avoir un impact sur les cours de Bourse.

#### 4.4.8 Risque de dilution

Afin de développer notre activité, nous sommes susceptibles de mener des opérations de croissance externe telles que des augmentations de capital social nécessitant l'émission de titres nouveaux. L'entrée d'investisseurs au capital social de la Société pourrait diluer les actionnaires en place.

Dans le but de fidéliser notre personnel, dirigeants, employés et consultants, nous avons pu avoir recours à l'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital.

A la date du présent document, l'exercice de l'ensemble des instruments de la Société donnant accès au capital permettrait la souscription de nouvelles actions. L'exercice de ces instruments entrainerait une dilution de l'actionnariat en place.

#### **4.5 Assurance et couverture des risques**

La Société estime avoir mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie en adéquation avec la nature de son activité.

Cette couverture est susceptible d'évoluer au rythme du développement de notre activité. Il est probable que nous souscrivions à des garanties plus onéreuses car plus larges dans la mesure où l'avancement de nos programmes le requerrait. Cela se traduirait par un accroissement des dépenses engagées dans ce domaine.

## 5 Conclusions

Le Chiffre d’Affaires, en très forte hausse sur le 1<sup>er</sup> semestre (+53%) est imputable :

- d’une part à la perception de l’up-front de €3m en lien avec le partenariat signé avec Servier pour le programme LRRK2,

mais aussi,

- à la croissance organique du CA de notre activité Service (+17%).

Cette croissance du CA Service est le prolongement de l’effort commercial soutenu et d’une feuille de route organisationnelle qui donne au développement du Service une place stratégique.

Dans le même temps, après le recentrage opéré en 2018 sur les projets de Partenariat et de Licensing clés de notre portefeuille, doublé d’une accélération de nos efforts d’investissements sur ces projets, la signature du Partenariat LRRK2 avec Servier et l’annonce du pré-candidat RIPK2 marquent un tournant majeur pour Oncodesign, et posent la question de l’organisation du groupe sur les 3 ans à venir.

---

## PARTIE II : COMPTES CONSOLIDÉS

### AU 30 JUIN 2019

---

## Bilan consolidé

	2019.06			2018.12
	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Capital souscrit non appelé	67	-	67	64
Ecart d'acquisition	2 884 069	(197 681)	2 686 388	2 686 388
Immobilisations incorporelles	2 509 022	(1 126 576)	1 382 446	978 927
Immobilisations corporelles	20 649 332	(8 872 936)	11 776 396	12 274 664
Immobilisations financières	432 690	-	432 690	212 600
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>26 475 180</b>	<b>(10 197 193)</b>	<b>16 277 987</b>	<b>16 152 643</b>
Stocks et en-cours	693 643	(52 517)	641 126	916 158
Clients et comptes rattachés	6 941 837	(333 159)	6 608 678	6 351 652
Autres créances et comptes de régularisation	6 731 288	-	6 731 288	6 085 651
Disponibilités	13 297 857	-	13 297 857	10 087 530
<b>Total Actif</b>	<b>54 139 805</b>	<b>(10 582 869)</b>	<b>43 556 936</b>	<b>39 593 634</b>
			<b>2019.06</b>	<b>2018.12</b>
Capital			545 473	545 473
Primes liées au capital			17 691 894	17 691 894
Ecart de réévaluation			-	-
Réserves			(13 499 786)	(10 290 789)
Réserves de conversion groupe			(6 810)	35 512
Autres réserves			(121 618)	(219 159)
Résultat de l'exercice			732 972	(3 150 263)
Ecart de conversion sur le résultat de l'exercice				0
<b>Total Capitaux Propres</b>			<b>5 342 125</b>	<b>4 612 668</b>
Intérêts hors groupe			0	0
Autres fonds propres			2 514 684	2 083 257
Provisions			5 670 257	6 162 203
Emprunts et dettes financières			12 636 748	13 391 152
Fournisseurs et comptes rattachés			2 938 304	3 840 847
Autres dettes et comptes de régularisation			14 454 818	9 503 506
<b>Total Passif</b>			<b>43 556 936</b>	<b>39 593 634</b>

## Compte de résultat consolidé

	2019.06	2018.06
Chiffre d'affaires	14 101 036	9 243 678
Autres produits d'exploitation	5 960 207	5 779 673
Achats consommés et charges externes	(8 684 290)	(8 442 394)
Autres charges d'exploitation	(175 818)	(87 638)
Impôts et taxes	(591 229)	(640 717)
Charges de personnel	(9 115 508)	(8 209 672)
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	(981 003)	(1 169 108)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>513 395</b>	<b>(3 526 178)</b>
Charges et produits financiers	(193 565)	(228 748)
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>	<b>319 830</b>	<b>(3 754 926)</b>
Charges et produits exceptionnels	(112 152)	4 027
Impôt sur les bénéfices	25 349	27 798
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>233 027</b>	<b>(3 723 101)</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	
Reprise des écarts d'acquisition négatifs	499 946	302 265
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>732 973</b>	<b>(3 420 836)</b>
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>732 973</b>	<b>(3 420 836)</b>
Résultat par action	0,11	(0,50)
Résultat dilué par action	0,11	(0,50)

## Tableau des flux de trésorerie

En k€ :

	2019.06	2018.12
Résultat net total des sociétés consolidées	733	-3 149
Elimination des amortissements et provisions	562	1 201
Elimination de la variation des impôts différés	10	49
Elimination des plus ou moins values de cession	-1	5
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	0	0
<b>Total marge brute d'autofinancement</b>	<b>1 303</b>	<b>-1 895</b>
Variation des stocks liée à l'activité	271	-242
Variation des provisions sur stocks	6	-23
Variation des créances clients et autres débiteurs	-921	2 486
Variation des provisions sur clients et autres débiteurs	31	-140
Variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	3 985	-247
<b>Variation du BFR lié à l'activité</b>	<b>3 373</b>	<b>1 834</b>
<b>Flux net généré par (affecté à) l'activité</b>	<b>4 676</b>	<b>-61</b>
Acquisition d'immobilisations	-1 044	-2 662
Cession d'immobilisations	15	1 210
Incidence des variations de périmètre	0	-208
<b>Flux net provenant des (affecté aux) investissements</b>	<b>-1 029</b>	<b>-1 660</b>
Dividendes versés aux minoritaires	0	0
Emissions d'emprunts	457	1 599
Remboursements d'emprunts	-924	-1 390
Variations des comptes courants	0	0
Cession (acq.) nette actions propres	44	34
Variation nette des concours bancaires	0	0
<b>Flux net provenant du (affecté au) financement</b>	<b>-423</b>	<b>242</b>
Incidence de la variation des taux de change	1	15
Incidence des changements de principes comptables	0	-8
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>3 224</b>	<b>-1 471</b>
Trésorerie d'ouverture	10 066	11 537
Trésorerie de clôture	13 290	10 066

## Variation des capitaux propres consolidés

En K€	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Autres réserves groupe			Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du groupe	Intérêts hors groupe	Total Capitaux propres
				Réserves de conversion groupe	Titres auto-contrôle	Autres				
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2017.12</b>	<b>545</b>	<b>17692</b>	<b>-5290</b>	<b>19</b>	<b>-199</b>	<b>-4</b>	<b>-184</b>	<b>-5001</b>	<b>7763</b>	<b>7763</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2017.12			-5001					5001		
Dividendes versés										
Augmentation de capital										
Variation de l'auto-contrôle					-20				-20	-20
Fusions										
Variation des taux de change				16					16	16
Résultat 2018.12								-3150	-3150	-3150
Autres mouvements						4	4		4	4
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2018.12</b>	<b>545</b>	<b>17692</b>	<b>-10291</b>	<b>35</b>	<b>-219</b>		<b>-184</b>	<b>-3150</b>	<b>4613</b>	<b>4613</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2018.12			-3149					3150	1	1
Dividendes versés										
Augmentation de capital										
Variation de l'auto-contrôle					21				21	21
Fusions						14	14		14	14
Variation des taux de change				-38					-38	-38
Résultat 2019.06								733	733	733
Autres mouvements						-1	-1		-1	-1
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2019.06</b>	<b>545</b>	<b>17692</b>	<b>-13440</b>	<b>-3</b>	<b>-198</b>	<b>13</b>	<b>-188</b>	<b>733</b>	<b>5342</b>	<b>5342</b>

## Annexe aux comptes consolidés

*Tous les montants sont exprimés en Euros sauf indication contraire*

---

# 1. Faits marquants

---

## 1.1. Les événements clés de l'année 2019

### 1.1.1. Signature du partenariat Servier

En mars 2019, Oncodesign a signé un accord de collaboration stratégique pour le développement d'inhibiteurs de la kinase LRRK2 dans la maladie de Parkinson avec le laboratoire français Servier, qui bénéficiera d'une option de licence exclusive pour un ou plusieurs candidats médicaments dès la validation de la première entrée en Phase I.

Le financement du programme sera intégralement assuré par Servier. Oncodesign recevra au titre de ce partenariat :

- Un paiement initial de €3m à la signature du partenariat (perçu en mars 2019) ;
- Un paiement de €3m par an au titre des frais de recherche ;
- Jusqu'à €320m en *Milestones* jusqu'à l'AMM, puis
- Des redevances sur les ventes.

### 1.1.2. Annonce d'un pré-candidat RIPK2

Au 1<sup>er</sup> semestre de cette année, Oncodesign a annoncé avoir atteint une étape déterminante dans le développement de son programme RIPK2 en identifiant un inhibiteur de RIPK2 au stade de pré-candidat.

L'inhibition de RIPK2 présente un fort potentiel dans le traitement des maladies auto-immunes et inflammatoires, nous pensons que l'objectif de disposer d'un candidat médicament préclinique d'ici la fin de l'année est plausible.

Pour mémoire, RIPK2 (ou RIP2: Receptor Interacting Protein Kinase 2) est une kinase impliquée dans l'activation des réponses innées du système immunitaire. RIPK2 est activée à l'occasion d'une infection bactérienne afin d'éliminer les cellules infectées.

Le dérèglement de cette défense naturelle pourrait néanmoins être à l'origine de multiples maladies auto-immunes, comme la maladie de Crohn, l'arthrite rhumatoïde ou la sclérose en plaques, fléaux pour des millions de personnes dans le monde avec de lourds impacts sociaux-économiques pour la société.

Cette avancée est issue Nanocyclix, une technologie propriétaire permettant la synthèse d'inhibiteurs de kinases très puissants et sélectifs

Oncodesign s'est engagée dans un programme d'optimisation d'inhibiteurs de RIPK2 qui a conduit à l'identification d'un produit caractérisé au stade de pré-candidat.

Les propriétés pharmacocinétiques de ce composé doivent désormais être évaluées, validées et complétées par des études de toxicité. Cette étape constitue ainsi un avancement majeur vers la sélection d'un candidat médicament pour entrer ensuite en phase de développement préclinique, étape précédant la déclaration d'IND (Investigational New Drug) et les premières études cliniques.

### 1.1.3. Fusion des entités légales

Oncodesign a pris la décision de procéder, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, à la fusion de ses 2 entités au Canada : la société Synergie MTL rachetée à 100% en février 2018 est ainsi fusionnée avec sa société mère Oncodesign Inc., elle-même détenue à 100% par Oncodesign SA.

De la même manière, nous avons opéré la fusion d'Oncodesign SA et de PKPDesign détenue à 100% au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Ces 2 fusions sont uniquement opérationnelles à des fins de simplification, et n'ont aucun impact sur l'activité ou les emplois.

## 1.2. Évènement postérieur à la clôture

Depuis le 30 juin 2019, nous avons mis fin aux programmes Imakinib et Imodi. Ces 2 programmes ont délivré les résultats attendus et étaient arrivés à leurs termes scientifiques.

Par ailleurs, nous avons également revu l'organisation du GIE Pharmimage en revoyant le nombre de participants de 8 à 3 dont toujours Oncodesign, le CGFL et Curium/Cyclopharma.

## 1.3. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Pour l'année 2019, Oncodesign réaffirme son double objectif d'atteindre en 2020 un CA de €40m, réparti entre le Service pour environ €30m, et le Partenariat pour €10m, et d'être rentable.

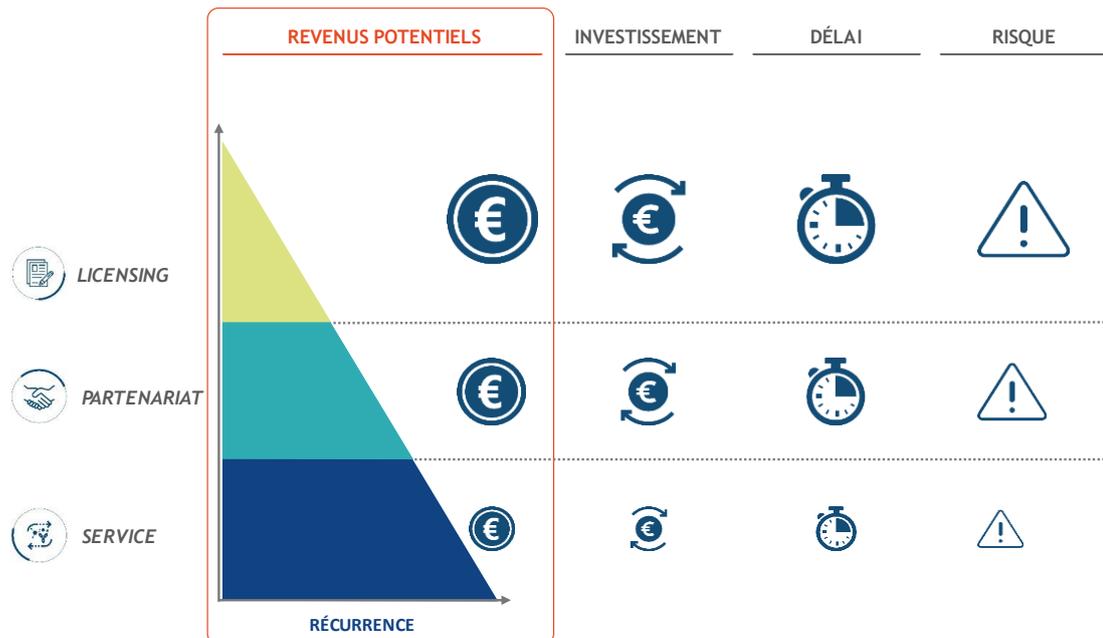
De plus, notre feuille de route intègre :

- L'identification d'un candidat médicament inhibiteur de kinase issu de la technologie Nanocyclix® (pour laquelle nous avons consenti 40 M€ d'investissements sur la période 2016-2020), et l'accélération de l'émergence et la maturation de notre Pipeline ;
- L'entrée en Phase III du radiotracer dans le cancer du poumon (phase I terminée), et pour ce faire la recherche d'un partenaire de développement ;
- Une innovation continue sur nos axes technologiques stratégiques, pour augmenter l'efficacité de notre plateforme de Médecine de Précision ;
- La croissance de notre CA Service : signature de plusieurs partenariats de Service pluriannuels et intégrés (à l'instar de ceux signés avec Galderma, Erytech, Ipsen, Eisai, ...), le tout avec un REX positif et un équilibre de la trésorerie.

## 2. Activité(s) et périmètre

### 2.1. Activité(s)

L'activité du groupe s'articule autour de la recherche-développement en biotechnologie avec un business model articulé autour de 3 flux d'affaires.



⇒ Le flux de Service

Il correspond au flux d'affaires récurrent du Groupe. Il s'adresse à des affaires conclues avec des clients avec obligation de moyens, et à tous les types de thérapies et familles de cibles. Il repose sur deux nouveaux types d'offres qui étendent les aires thérapeutiques concernées en dehors de l'oncologie, en incluant également la chimie. Elles ont été lancées commercialement en 2018.

⇒ Les flux de Partenariat et de Licensing

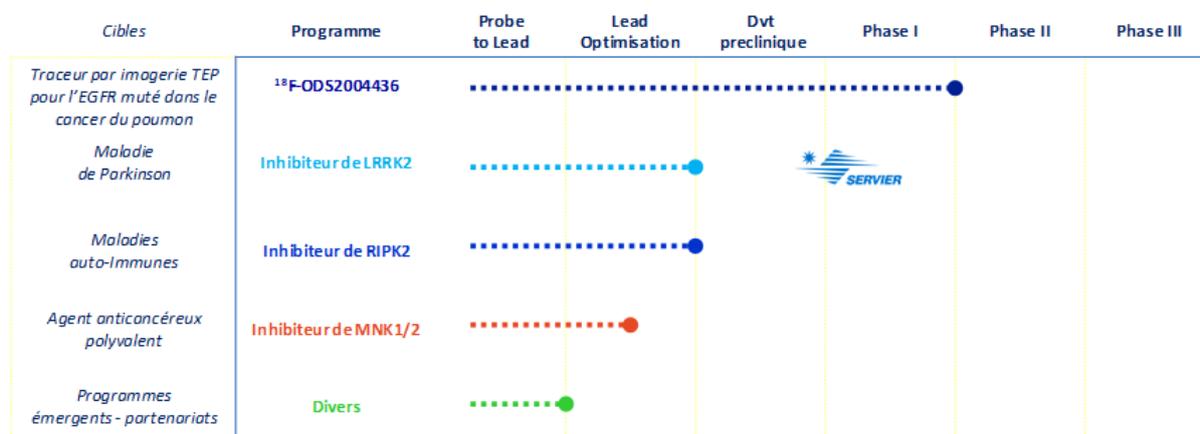
Ils sont basés sur des projets de *Drug Discovery* issus de la technologie propriétaire Nanocyclix® capable de produire des inhibiteurs de kinases très spécifiques.

Le partage de risque avec des Pharmas partenaires est :

- soit précoce : au stade de la phase de lead optimisation (avant la découverte de candidats médicaments) ;
- soit à la suite des premières phases cliniques (après la découverte de candidats médicaments).

Plus le risque est partagé tardivement, plus les retours financiers sont importants, et plus nous avons une obligation de résultats.

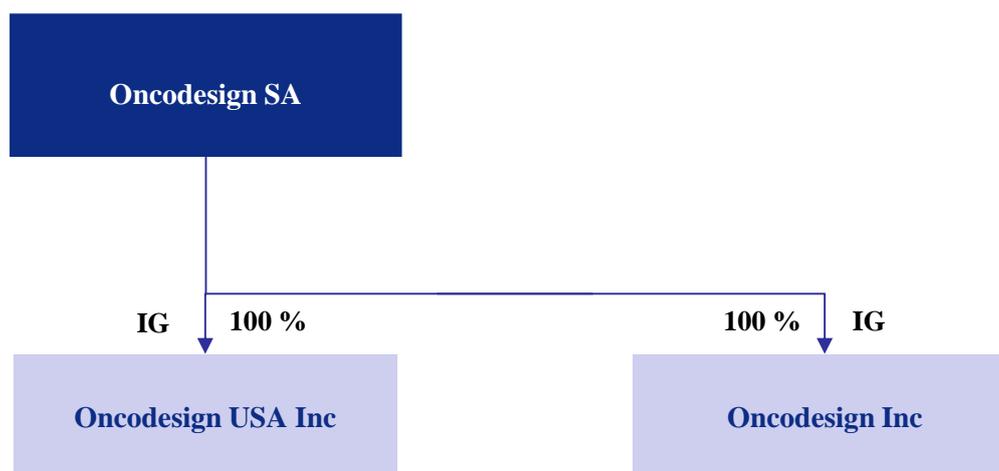
Un pipe Nanocyclix en progression constante :



Partenariats stratégiques (cibles confidentielles) :



## 2.2. Organigramme au 30 juin 2019



## 2.3. Entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Sociétés	N° Siret	Sièges sociaux	Méthode de consolidation 30/06/2019	Méthode de consolidation 31/12/2018	% contrôle 30/06/2019	% contrôle 31/12/2018	% intérêt 30/06/2019	% intérêt 31/12/2018
ONCO DESIGN SA	39969381100057	20 RUE JEAN MAZEN 21000 DIJON (France)	Société mère	Société mère	100%	100%	100%	100%
ONCO DESIGN USA		185 ALEWIFE BROOK PARKWAY	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
ONCO DESIGN INC		MONTREAL (Canada)	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

## 2.4. Entités exclues du périmètre de consolidation

L'entité ONCODESIGN SA détient 16.66 % du GIE PHARMIMAGE. Cette entité est exclue du périmètre de consolidation au vu de son caractère non significatif.

## 2.5. Mouvements de périmètre

Au cours de l'exercice, les entités Synergie MTL et PK/PDesign ont été fusionnées respectivement au sein de Oncodesign Inc. et Oncodesign SA.

## 2.6. Changements de méthodes de consolidation

Les changements comptables susceptibles d'affecter la comparabilité des comptes sont de trois natures :

- changement de méthodes comptables ;
- changement d'estimation ;
- correction d'erreurs.

Aucun changement comptable suffisamment significatif n'est susceptible d'affecter la comparabilité des comptes.

## 3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

### 3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Oncodesign sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France appliquant les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable.

### 3.2. Modalités de consolidation

#### 3.2.1. Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 30 juin 2019. Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du Groupe Oncodesign assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

#### 3.2.2. Élimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

#### 3.2.3. Ecarts d'acquisition

##### 3.2.3.1. Notion d'écarts d'acquisition :

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- le coût d'acquisition des titres de participation ;
- la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises sur une durée évaluée de la même manière que l'écart d'acquisition positif.

Conformément au règlement n° 99-02, § 2110, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

##### 3.2.3.2. Amortissement ou dépréciation des écarts d'acquisition positifs

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises sur une durée de 7 ans qui correspond à la durée moyenne résiduelle d'amortissement des immobilisations qui constituent l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

#### 3.2.4. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2019, d'une durée de 6 mois. Les comptes

consolidés semestriels 2018 couvrent également une période de 6 mois pour toutes les entités.

### 3.2.5. Méthode de conversion des comptes des sociétés étrangères

Les filiales constituant des entreprises étrangères autonomes, leurs comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- l'écart de conversion mis en évidence est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « écarts de conversion », et n'affecte pas le résultat.

### 3.2.6. Méthode de conversion des opérations en devise

Les éventuelles transactions exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires en devises sont converties au taux de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion et celles réalisées lors des transactions en devises sont, le cas échéant, comptabilisées en résultat financier.

## 3.3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe Oncodesign sont les suivants :

### 3.3.1. Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	OUI NON-N/A	Note
Comptabilisation des contrats de location-financement	OUI	3.3.4

Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	OUI	4.14.2
Étalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	N/A
Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	OUI	N/A
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	OUI	3.3.13

### 3.3.2. Immobilisations incorporelles

#### 3.3.2.1. Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

#### 3.3.2.2. Fonds commercial

Le Règlement 99-02 ne reconnaît pas les fonds commerciaux comme faisant partie des actifs identifiables. Ils sont intégrés dans l'écart d'acquisition.

#### 3.3.2.3. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Brevets, concessions	Linéaire	20 ans
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans

### 3.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

Les bases d'amortissements sont constituées du coût d'achat des immobilisations. Les valeurs estimées de cessions futures, jugées

non significatives ou insuffisamment fiables, n'ont pas été déduites de ces bases.

Il n'a pas été identifié de composants dont la durée d'amortissement est de façon significative différente de celle de la structure des immobilisations.

Les durées d'amortissements ont été déterminées sur le fondement des durées d'usage en vigueur. Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	5 à 13 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	1 à 5 ans

### 3.3.4. Contrats de location-financement

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

### 3.3.5. Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué d'autres titres immobilisés. Par ailleurs, il comprend des titres de participation dans des sociétés non consolidées. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations, prenant entre autre la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

### 3.3.6. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 3.3.7. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Elles regroupent les valeurs mobilières de placement ainsi que les disponibilités en banque du groupe.

### 3.3.8. Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

En application du règlement CRC n°99.02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

### 3.3.9. Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent.

Ces éléments sont principalement relatifs à des litiges ponctuels ou des impôts différés. Il n'y a pas lieu de constater de provision à caractère récurrent telle que des garanties données aux clients.

### 3.3.10. Engagements de retraite et prestations assimilés

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Le groupe applique la méthode préférentielle de comptabilisation d'une provision pour engagement de retraite pour les deux sociétés de droit français.

### 3.3.11. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituelles distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

### 3.3.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires

L'activité Prestation de service avec obligation de moyen :

- Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé, à chaque fin de période, à l'avancement sur indication du Coordinateur d'étude et en fonction du reste à faire technique.

L'activité Partenariat et Licencing :

- Les refacturations contractuelles de dépenses de Recherche aux clients sont calculées et comptabilisées au regard des dépenses réalisées sur la période selon un barème défini contractuellement.

- Droits d'accès à la technologie (Up front fees) :  
Quand les « up front fees » correspondent à un droit d'accès à une option ou à une technologie, ils sont comptabilisés au moment de la signature du contrat. Ces montants sont non remboursables.
- Paiement d'étapes ou Milestone :  
Les paiements d'étape sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à son règlement par le tiers devant être levées par Oncodesign. Les faits générateurs sont généralement les résultats scientifiques ou cliniques obtenus par le client, le démarrage d'études ou des éléments exogènes tels que les approbations réglementaires.

### 3.3.13. Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exclusion des actions propres déduites des capitaux propres).

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

## 4. Notes sur les postes du bilan

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

### 4.1. Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le groupe ONCODESIGN a comptabilisé les écarts d'acquisition suivants :

- €2.8m qui traduisent l'acquisition du fonds de commerce acquis auprès de BERTIN PHARMA et toutes les activités qui y sont rattachées, via notre filiale PK/PDESIGN au 1er septembre 2017, filiale fusionnée avec sa société mère ONCODESIGN SA au 1er janvier 2019 ;

### 4.2. Immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	2018.12	Augm.	Dimin.	2019.06
Concessions, brevets & droits similaires	1 502 024	252 162	(6 842)	1 747 344
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations en cours	463 238	298 440		761 678
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 965 262</b>	<b>550 602</b>	<b>(6 842)</b>	<b>2 509 022</b>

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

	2018.12	Dotations	Reprises Cessions	Variations de Périmètre	Reclas.	2019.06
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	(967 171)	(140 241)	-	(8 872)	-	(1 116 284)
Amt/Dép. logiciels	(19 164)	-	-	8 872	-	(10 292)
<b>Total Amt/dép. immobilisations incorp.</b>	<b>(986 335)</b>	<b>(140 241)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 126 576)</b>

Concernant les brevets, la stratégie consiste à soutenir nos brevets majeurs LRRK2, RIPK2 et EGFR-PET traceur dans tous les pays du monde où nous les avons déposés (frais administratifs, réponses aux questions des agences, apport de précisions sur des revendications...) et à rédiger de nouveaux brevets pour accompagner la progression des projets en cours vers les futurs candidats cliniques.

Les principaux mouvements d'acquisition concernent les dépôts de brevet sur la technologie Nanocyclix® et les licences informatiques.

Application	Target	title	Progression status	Applicant	Filing number	Filing date	International filing	Filing date	Publication	Publication date	National phase date	National phase countries #
ONC-019	LRRK2 Rig.	Macrocylic LRRK2 kinase inhibitors	National	Onco design SA	EP14290279.0	17/09/2014	PCT/EP2015/071349	17/09/2015	<a href="#">WO/2016/042089</a>	24/03/2016	15/03/2017	EP, AE, AU, BH, CA, EA, EG, ID, IL, IN, JP, MX, MY, NZ, OM, SA, SG, TH, TW, UA, ZA
ONC-026	RIP2 Rig.	Macrocylic RIP2 kinase inhibitors	National	Onco design SA	EP14185130.3	17/09/2014	PCT/EP2015/071347	17/09/2015	<a href="#">WO/2016/042087</a>	24/03/2016	15/03/2017	AE, AU, BH, BR, CA, CN, EA, EG, EP, HK, ID, IL, IN, JP, KR, MX, MY, NZ, OM, SA, SG, TH, TW, UA, US, ZA
ONC-027	PET tracer	RADIOLABE LED MACROCYC LIC EGFR INHIBITORS	National	Onco design SA	EP16157885.1	29/02/2016	PCT/EP2017/054611	28/02/2017	WO2017/148925	07/09/2017	29/08/2018	AU, CA, EP, IL, JP, US

Enfin, la production immobilisée qui s'établit à €762k correspond aux développements d'outils de gestion internes, de chiffreages d'études, de logiciels adaptés au projet OncoSNIPE et aux travaux engagés sur le nouvel ERP.

### 4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan soit :

- à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières ;
- à la valeur économique estimée lors de l'entrée dans le périmètre.

	2018.12	Augm.	Dimin.	Variations des cours de change	Reclas.	2019.06
Terrains	184 112	-	-	-	-	184 112
Terrains en crédit-bail	2 000 000	-	-	-	-	2 000 000
Constructions	3 479 283	-	-	-	-	3 479 283
Constructions en crédit-bail	8 500 000	-	-	-	-	8 500 000
Installations tech, matériel & outillage	4 749 261	313 936	-	3 177	19 405	5 085 779
Autres immobilisations corporelles	724 730	-	-	-	1 470	726 200
Matériel de bureau	5 165	-	-	247	-	5 412
Matériel informatique	91 653	91 687	-	602	476 860	660 802
Matériel de transport	476 860	-	-	-	(476 860)	-
Immobilisations corporelles en cours	21 845	6 773	-	-	(20 875)	7 743
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>20 232 909</b>	<b>412 396</b>	<b>-</b>	<b>4 027</b>	<b>-</b>	<b>20 649 332</b>

	2018.12	Dotations	Reprises Cessions	Variations des cours de change	Reclas.	2019.06
Amt/Dép. Matériel de bureau	(1 526)	(267)	-	(76)	-	(1 869)
Amt/Dép. Matériel transport	(426 249)	-	-	-	426 249	-
Amt/Dép. Matériel informatique	(10 124)	(42 177)	-	(369)	(426 249)	(478 919)
Amt/Dép. constructions	(3 234 786)	(40 262)	-	-	-	(3 275 048)
Amt/Dép. constructions en CB/ Location	(1 001 004)	(500 502)	-	-	-	(1 501 506)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(2 800 242)	(298 759)	-	(978)	-	(3 099 980)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(484 314)	(31 300)	-	-	-	(515 614)
<b>Total Amt/dép. immobilisations corporelles</b>	<b>(7 958 245)</b>	<b>(913 268)</b>	<b>-</b>	<b>(1 424)</b>	<b>-</b>	<b>(8 872 936)</b>

Le groupe n'a pas réalisé d'investissement majeur, le montant des investissements représente le renouvellement courant du matériel scientifique.

#### 4.4. Immobilisations financières

	2018.12	Augm.	Dimin.	Variations de Périmètre	Reclas.	2019.06
Titres de participation	-	-	-	0	-	(0)
Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur créances et prêts	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés	10 000	-	-	-	-	10 000
Prêts et cautionnements	202 600	234 710	(14 620)	-	-	422 690
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>212 600</b>	<b>234 710</b>	<b>(14 620)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>432 690</b>

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations, prenant entre autre la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition

#### 4.5. Stocks et en-cours

	Brut	Dépréciation	2019.06	Brut	Dépréciation	2018.12
Stocks MP, fournitures et aut. a	693 643	(52 517)	641 126	969 619	(58 507)	911 112
Stocks - en-cours de production	-	-	-	5 046	-	5 046
<b>Total des stocks</b>	<b>693 643</b>	<b>(52 517)</b>	<b>641 126</b>	<b>974 665</b>	<b>(58 507)</b>	<b>916 158</b>

#### 4.6. Clients et comptes rattachés

Les créances se décomposent, de la manière suivante :

	Brut	Dépréciation	2019.06	Brut	Dépréciation	2018.12
Clients et comptes rattachés	6 941 837	(333 159)	6 608 678	6 715 632	(363 980)	6 351 652
<b>TOTAL des Clients et comptes rattachés</b>	<b>6 941 837</b>	<b>(333 159)</b>	<b>6 608 678</b>	<b>6 715 632</b>	<b>(363 980)</b>	<b>6 351 652</b>

Méthode de dépréciation des créances : une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur réalisable est inférieure à la valeur comptable.

Les créances clients augmentent globalement de 4 % pour une activité qui affiche une progression de 40 %. L'échelonnement de facturation des contrats est positionné en amont de la réalisation des études de façon à couvrir les dépenses encourues.

#### 4.7. Autres créances et comptes de régularisation

	Brut	Dépréciation	2019.06	Brut	Dépréciation	2018.12
Primes sur obligations	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs débiteurs	36 996	-	36 996	401 344	-	401 344
Créances sur personnel & org. sociaux	34 055	-	34 055	38 005	-	38 005
Créances fiscales	547 352	-	547 352	1 143 163	-	1 143 163
Impôts différés - actif	-	-	-	-	-	-
Créances liées à l'intégration fiscale	-	-	-	-	-	-
Etats, impôts sur les bénéfices	5 410 727	-	5 410 727	3 809 196	-	3 809 196
Comptes courants	82 565	-	82 565	82 140	-	82 140
Créances sur cessions d'actifs	-	-	-	-	-	-
Autres créances	1 005	-	1 005	-	-	-
Ecart de conversion - actif	-	-	-	-	-	-
Frais d'émissions d'emprunt	-	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	618 587	-	618 587	611 802	-	611 802
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés	-	-	-	-	-	-
<b>Total Autres créances et comptes de régul.</b>	<b>6 731 288</b>	<b>-</b>	<b>6 731 288</b>	<b>6 085 651</b>	<b>-</b>	<b>6 085 651</b>

Les créances au 30 juin 2019 affichent une hausse de 10.6 % qui s'explique principalement par le non encaissement du Crédit Impôt Recherche de l'exercice 2018 d'une valeur de 3 555 K€ et la provision sur le premier semestre d'une valeur de 1 544 K€.

Méthode de dépréciation des créances : une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Toutes ces créances sont à échéance moins d'un an.

#### 4.8. Trésorerie active

	Brut	Dépréciation	2019.06	Brut	Dépréciation	2018.12
Placements	6 781 438		6 781 438	3 860 146		3 860 146
Disponibilités	6 502 718		6 502 718	6 215 634		6 215 634
Intérêts courus non échus s/ dispo.	13 701		13 701	11 750		11 750
<b>Total Disponibilités et VMP</b>	<b>13 297 857</b>	<b>-</b>	<b>13 297 857</b>	<b>10 087 530</b>	<b>-</b>	<b>10 087 530</b>

#### 4.9. Composition du capital social

Au 30 juin 2019, le capital social se compose de 6 818 412 actions de 0,08 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

#### 4.10. Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont constitués des avances conditionnées.

Valeurs en €	31/12/2018	Augmentation	Diminution	30/06/2019
BPI - IMAKINIB	804 257			804 257
BPI - IMODI	992 000			992 000
BPI - ONCOSNIPE	287 000	431 427		718 427
<b>Total</b>	<b>2 083 257</b>	<b>431 427</b>	<b>0</b>	<b>2 514 684</b>

Ces avances conditionnées sont déterminées en fonction de la nature des dépenses qui composent les projets financés.

Notamment pour BPI, les dépenses de « Recherche Industrielles » constituent la base des subventions, les dépenses de « Développement Expérimental » constituent la base des avances conditionnées.

⇒ BPI ISI « IMAKINIB » (OSEO) : montant total maximum de 2 056 401 €

Ce projet vise à développer de nouveaux radiotraceurs TEP spécifiques ciblant les inhibiteurs de kinases thérapeutiques afin d'accroître l'efficacité clinique et économique du diagnostic et du traitement en oncologie.

Financement de projet collaboratif, initialement sur la période de 2009 à 2017 en partenariat avec les sociétés GUERBET et ARIANA. Le partenaire GUERBET a été remplacé par la société CYCLOPHARMA et la période du projet a été prolongée jusqu'en 2021.

ONCODESIGN perçoit pour ce projet un financement par BPI pour un montant maximum de 2 056 401 € sous forme d'avance remboursable. Les remboursements interviendront à partir de 2022.

⇒ BPI PSPC IMODI : montant total 1 166 972 €

PSPC (Projet Structurant des Pôles de Compétitivité)

Ce projet vient structurer une filière industrielle de santé visant à répondre aux besoins de la communauté scientifique, qu'elle soit privée ou publique, en matière de recherche et développement de systèmes d'essais plus performants permettant d'améliorer la sélection d'agents diagnostiques et thérapeutiques plus efficaces.

Le projet, d'une durée de 7 ans est piloté par ONCODESIGN. Il est réalisé par 4 grands groupes pharmaceutiques, 6 PME et 8 institutions académiques.

ONCODESIGN perçoit pour ce projet un financement par BPI pour un montant de 1 166 972 € sous forme d'avances récupérables.

ONCODESIGN s'engage, sauf échec commercial, à rembourser la somme de 1 360 000 € à compter de 2022 au plus tard et jusqu'en 2025 selon un échéancier défini.

⇒ BPI PSPC (PIA) ONCOSNIPE : montant total 2 008 111 €

OncoSNIFE® est un projet qui a pour objectif le développement et la mise en œuvre d'approches bio-informatiques faisant appel à des méthodologies basées entre autres sur l'intelligence artificielle, l'apprentissage statistique et l'enrichissement sémantique qui doivent permettre l'identification et la caractérisation de patients résistants aux traitements anti-cancéreux et ainsi orienter la recherche et le développement de solutions thérapeutiques spécifiques à travers l'identification de nouvelles cibles. Le projet, d'une durée de 4 ans, est piloté et coordonné par ONCODESIGN, réalisé par 4 entreprises et 3 institutions académiques regroupant 6 centres cliniques partenaires.

ONCODESIGN perçoit pour ce projet un financement par BPI pour un montant maximum de 2 008 111 € sous forme d'avances récupérables.

Onco design s'engage, sauf échec commercial, à rembourser la somme de 2 135 000 € à compter de 2023 jusqu'en 2027 selon un échéancier défini.

Certains projets sont adossés à des avances remboursables et/ou à des subventions d'exploitation. Ces dernières sont détaillées ci-dessous :

Valeurs en €	30/06/2019		31/12/2018	
	Reçues	au compte de résultat	Reçues	au compte de résultat
BPI - IMAKINIB		0	225 126	13 985
BPI - IMODI		0		0
BPI - ONCOSNIPE		0		0
OPCA DEFI - Formations		0		0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>225 126</b>	<b>13 985</b>

Les projets ouvrant droits à des Subventions :

⇒ Projet IMAKINIB : projet ISI financé par BPI France

Les dépenses de « Recherches Industrielles » de ce projet font l'objet d'une aide versée sous forme de subventions. Les développements expérimentaux sont aidés sous forme d'avances récupérables.

⇒ Projet IMODI : projet PSPC financé par BPI France

Seule la partie concernant la construction du dossier a donné lieu à une subvention. Toutes les aides complémentaires sont versées sous forme d'avances récupérables.

⇒ Projet OncoSnipe : projet PIA financé par BPI France

Seule la partie concernant la construction du dossier a donné lieu à une subvention. Toutes les aides complémentaires seront versées sous forme d'avances récupérables.

## 4.11. Provisions pour risques et charges

### 4.11.1. Récapitulatif

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

	2018.12	Dotations	Reprises non utilisées	2019.06
Ecart d'acquisition - passif	6 999 238	-		6 999 238
Reprise - écarts d'acquisition - passif	(2 083 106)	(499 946)		(2 583 052)
<b>Total Ecart d'acquisition</b>	<b>4 916 132</b>	<b>(499 946)</b>		<b>4 416 186</b>

Réévaluation de l'écart d'acquisition passif suite à la cession du bâtiment des Ulis cédé au prix de €10.5m mais valorisé lors de son entrée de périmètre à €10.3m (frais de mutation compris). Le montant de la reprise, répartie sur 7 ans, a été ajusté.

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Clôture
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Autres provisions pour risques - non courant	-	8 000	-	8 000
Provisions pour pertes sur contrats - non courant	-	-	-	-
<b>Total Provisions pour risques</b>	<b>-</b>	<b>8 000</b>	<b>-</b>	<b>8 000</b>
Provisions pour pensions et retraites - non courant	1 246 071	-	-	1 246 071
Provisions pour pensions et retraites - courant	-	-	-	-
<b>Total Provisions pour charges</b>	<b>1 246 071</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 246 071</b>

#### 4.11.2. Indemnités de départ à la retraite et prestations assimilées

Les hypothèses d'évaluation sont les suivantes : Oncodesign SA

- âge de départ à la retraite : Loi n°2011-1906 du 21 décembre 2011 ;
- turn-over : 8,28% pour les salariés de - de 50 ans et 0% pour ceux de + de 50 ans ;
- table de mortalité : INSEE 2008-2010 ;
- taux actualisation : 1,30% (IBOXX) ;
- taux augmentation salaires : 2,5% ;
- taux de charges : 30%
- convention collective de la chimie : l'intégralité des sites est passée sous convention Chimie la période d'observation se terminant le 1er mars 2018.

Au 30 juin 2019, la provision est reprise à l'identique du 31 décembre 2018.

#### 4.12. Emprunts et dettes financières

(en K€)	2018.12	AUGM.	DIMIN.	Reclassement	2019.06
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 199	0	267	0	4 932
Leasing & locations de biens	8 132	196	647	0	7 682
Autres emprunts	15	0	0	0	15
<b>Total dettes financières MLT</b>	<b>13 346</b>	<b>196</b>	<b>913</b>	<b>0</b>	<b>12 629</b>
Concours bancaires (trésorerie passive)	8	0	0	0	8
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	14	0	14	0	0
<b>Total dettes financières CT</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
Avances remboursables	2 083	431	0	0	2 515
<b>Total autres fonds propres</b>	<b>2 083</b>	<b>431</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 515</b>
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>15 451</b>	<b>628</b>	<b>927</b>	<b>0</b>	<b>15 151</b>

Aucun nouvel emprunt n'est souscrit sur le 1er semestre 2019 auprès des établissements bancaires, les augmentations d'une valeur de €631k correspondent principalement à :

- Retraitement de consolidation de l'emprunt relatif au nouveau crédit-bail mobilier du cytomètre d'une valeur de €154k ;
- Encaissement de l'avance remboursable de €431k sur le projet ONCOSNIPE.

Quatre emprunts prennent fin sur l'exercice 2019 pour des valeurs d'origine de €850k.

L'emprunt BPI de €2.5m, initialement souscrit en 2017 s'inscrit sur un remboursement à plus de 5 ans.

Par ailleurs, une partie de la dette bancaire est reclassée en dette de locations de biens à l'ouverture pour €767k. Cela fait suite à une requalification des dettes auprès des établissements de crédit.

(en K€)	2019.06	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	2018.12
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 932	916	3 713	303	5 199
Leasing & locations de biens	7 682	771	2 324	4 588	8 132
Autres emprunts	15	15	0	0	15
<b>Total dettes financières MLT</b>	<b>12 629</b>	<b>1 701</b>	<b>6 037</b>	<b>4 891</b>	<b>13 346</b>
Concours bancaires (trésorerie passive)	8	8	0	0	8
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	0	0	0	0	14
<b>Total dettes financières CT</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22</b>
Avances remboursables	2 515	0	0	2 515	2 083
<b>Total autres fonds propres</b>	<b>2 515</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 515</b>	<b>2 083</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>15 151</b>	<b>1 709</b>	<b>6 037</b>	<b>7 405</b>	<b>15 451</b>

### 4.13. Fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs se composent des éléments suivants :

	2019.06	< 1 an	>1 an	2018.12
Dettes fournisseurs	1 053 397	1 053 397	-	2 483 184
Factures non parvenues	1 884 907	1 884 907	-	1 356 942
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>2 938 304</b>	<b>2 938 304</b>	<b>-</b>	<b>3 840 126</b>

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

	2019.06	< 1 an	< 2 ans	2018.12
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	-	-	-	70
Clients - Avances et acomptes reçus	197 338	197 338	-	641 854
Dettes sociales	3 572 894	3 572 894	-	3 671 087
Dettes fiscales	1 294 946	1 294 946	-	1 461 469
Impôts différés	93 118	93 118	-	83 110
Etat, impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Comptes courants passifs	2 857	2 857	-	280
Autres dettes	4 054	3 984	70	43 298
Intérêts courus sur dettes	-	-	-	-
Ecart de conversion sur autres dettes et créances - passif	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	9 289 608	9 289 608	-	3 602 338
<b>Total dettes diverses</b>	<b>14 454 816</b>	<b>14 454 746</b>	<b>70</b>	<b>9 503 507</b>

Les dettes fiscales et sociales s'établissent à un total de €5m sans antériorité particulière. Seuls les recours sur la CFE 2017 et la taxe foncière entrepris par GSK depuis 2015 restent provisionnés pour des valeurs respectives de €0.5m et €0.2m.

Les produits constatés d'avance correspondent :

- Aux opérations courantes de séparation d'exercice sur la base d'un chiffre d'affaires à l'avancement. Leur progression reflète la hausse d'activité ;
- A la subvention d'équilibre perçue en début d'exercice 2019 générant un produit constaté d'avance au 30 juin de chaque année seulement pour une valeur de €4m ;
- A la subvention sur le projet IMAKINIB non consommée au 30 juin 2019 pour une valeur de €0.1m.

## 5. Postes du compte de résultat

### 5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

	2019.06	2018.06
Production vendue de biens	-	-
Production vendue de services	14 201 979	9 432 897
Ventes de marchandises	-	-
Management Fees	9 527	-
Autres refacturations avec marge	55 444	-
Rabais, remises, ristournes accordées par l'entreprise	(165 914)	(189 219)
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>14 101 036</b>	<b>9 243 678</b>

Le CA se décompose entre

- le CA Service qui franchit la barre des €10m sur les six premiers mois de l'année, porté par :
  - les contrats stratégiques en cours avec, notamment, Galderma (IDDS) et Erytech Pharma (DDSA en oncologie) ;
  - Le développement de notre activité en Amérique du Nord (États-Unis & Canada) dont la contribution croit de +12% sur le premier semestre. L'Amérique du Nord constitue un relais de croissance pour le Groupe en élargissant notre base clients ;
  - L'élargissement de notre offre de produits-services. Ainsi, le marché potentiel d'Onco design s'établit aujourd'hui autour de \$14,5 Md contre \$500m il y a trois ans.
- Le CA Partenariat est multiplié par 7 à €4m sur le premier semestre 2019.

Il correspond au chiffre d'affaires apporté par Servier, au titre du partenariat stratégique signé en mars 2019 pour le développement d'inhibiteurs de la kinase LRRK2 dans la maladie de Parkinson.

La signature du partenariat avec Servier s'accompagnait également d'un paiement initial de €3m intégralement perçu au 1er semestre 2019.

Le partenariat porte sur un montant potentiel total de €320m, hors redevances sur les ventes.

## 5.2. Autres produits d'exploitation

	2019.06	2018.06
Production immobilisée	303 485	-
Subventions d'exploitation	3 927 452	3 964 960
Autres produits	1 546 534	1 313 995
Transferts de charges d'exploitation	182 736	500 718
<b>Total Autres produits d'exploitation</b>	<b>5 960 207</b>	<b>5 779 673</b>

La subvention GSK pour un montant, à mi année, de €3.9m a été constatée en subvention d'exploitation.

Les autres produits se composent principalement des crédits d'impôt recherche pour €1.5m au 30 juin 2019.

## 5.3. Achats consommés et autres charges de fonctionnement

L'augmentation de l'activité de 40 % permet l'absorption de coûts fixes. L'augmentation de notre marge brute et la maîtrise des coûts de fonctionnement de 2018 est reconduite sur le premier semestre 2019.

Les achats consommés et autres charges de fonctionnement représentent 78.23 % du chiffre d'affaires (hors Up Front de €3m) au 30 06 2019 contre 82.41 % au 31 12 2018 et 91.33 % au 30 06 2018.

## 5.4. Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'établissent à €0.6m sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019 et diminuent de €30k, correspondant à la taxe d'apprentissage (année blanche selon Loi de finances 2019).

Ces taxes intègrent la taxe foncière et la CFE concernant le Centre de recherche des Ulis pour un montant net dégrèvé de €288k. Il convient de noter que ces mêmes valeurs pour l'exercice 2017 s'élevaient à €800k.

Rappel : Depuis 2015, le bâtiment a été classé par l'administration fiscale en bâtiment industriel. GSK a depuis initié une procédure avec l'administration fiscale afin de revoir cette position. Dans la continuité, ONCODESIGN a porté la même réclamation devant l'administration fiscale.

## 5.5. Charges de personnel

	2019.06	2018.06
Rémunérations du personnel	(6 501 373)	(5 731 893)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(2 453 038)	(2 399 183)
Autres charges de personnel (dont intéressement)	(161 097)	(78 596)
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>(9 115 508)</b>	<b>(8 209 672)</b>

L'augmentation de la masse salariale traduit d'une part, l'effet en semestre plein, des différentes opérations de croissance, et d'autre part, une augmentation des ETP pour atteindre un effectif total au 30 juin 2019 de 231 contre 229 au 31 décembre 2018.

Ces personnels ont contribué à faire croître l'activité « Service », accélérer nos programmes de « Licensing » et de « Partenariat » et renforcer les équipes de soutien à ces diverses activités stratégiques. Les allocations de personnel sont réparties selon les objectifs prévus de développement de types d'activités.

## 5.6. Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

	2019.06	2018.06
Dotations aux Amort./Dép.immo.	(1 053 509)	(1 018 144)
Dotations aux amortissements sur charges à répartir	-	-
Var. nette des dép. actif circulant	37 288	-
Var. nette des provisions	35 217	(150 964)
<b>Total Variations nettes des amort. et des dép.</b>	<b>(981 003)</b>	<b>(1 169 108)</b>

L'exercice 2018 supporte la dépréciation de créances clients.

## 5.7. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

	2019.06	2018.06
Charges d'intérêts sur emprunt	(206 354)	(306 153)
Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées	(17 474)	10 530
Autres charges financières	(743)	(1 417)
Dotations financières	21 371	24 732
<b>Total Charges financières</b>	<b>(203 201)</b>	<b>(272 308)</b>
	2019.06	2018.06
Dividendes	-	-
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	-	-
Gains de change sur autres dettes et créances - réalisés	50 035	42 801
Autres produits financiers	16 189	25 491
Reprises financières	(56 588)	(24 732)
<b>Total Produits financiers</b>	<b>9 636</b>	<b>43 560</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(193 565)</b>	<b>(228 748)</b>

## 5.8. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

	2019.06	2018.06
Produits excep. s/ exercices antérieurs	74 825	202 546
Produits de cession d'immo. incorp.	-	2 350
Autres produits exceptionnels	-	89 681
Reprises exceptionnelles	-	373 180
<b>Total Produits exceptionnels</b>	<b>74 825</b>	<b>667 757</b>
	2019.06	2018.06
Charges excep. s/ exercices antérieurs	(139 071)	(199 962)
VNC des immo. incorp. cédées	-	-
VNC des immo. corp. cédées	(18 030)	-
Autres charges exceptionnelles	(29 877)	(463 767)
Dotations exceptionnelles	-	-
<b>Total Charges exceptionnelles</b>	<b>(186 978)</b>	<b>(663 729)</b>

Le résultat exceptionnel au 30 juin 2019 correspond, pour l'essentiel, à des corrections sur exercices antérieurs.

## 6. Impôt sur les sociétés

### 6.1. Détail des postes du bilan

	2018.12	Incidence résultat	2019.06
Impôts différés - actif	-	-	-
Impôts différés - passif	83 110	10 008	93 118
<b>Solde net d'impôt différé</b>	<b>(83 110)</b>	<b>(10 008)</b>	<b>(93 118)</b>

### 6.2. Ventilation de l'imposition différée par nature

	2018.12	Incidence résultat	2019.06
Annulation des écarts de conversion	(3 472)	(3 113)	(6 585)
Retraitement PIDR	311 518	-	311 518
Annulation résultat sur changements comptables	-	-	-
Retraitement Crédit-bail	(270 871)	(6 895)	(277 766)
Retraitements et Neutralisations	-	-	-
Différences temporaires	(120 285)	-	(120 285)
<b>Solde net d'impôt différé par nature</b>	<b>(83 110)</b>	<b>(10 008)</b>	<b>(93 118)</b>

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- Si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- Ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

### 6.3. Détail de la charge d'impôt sur les sociétés

	2019.06	2018.06
Impôts différés	(10 008)	(74 739)
Impôt exigible	(625)	(32 215)
Crédit d'impôt	35 982	134 751
<b>Total Impôt sur les bénéfices</b>	<b>25 349</b>	<b>27 797</b>

## 7. Autres informations

### 7.1. Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Nantissement de €150k des comptes à terme pour garantir, le prêt de €350k accordé jusqu'en Octobre 2019.

Engagements reçus : néant.

### 7.2. Effectif présent

L'effectif présent, employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

Effectif présent	30 06 2018	31 12 2018	30 06 2019
Dirigeants	2	2	2
Cadres	102	100	107
ETAM	99	106	103
Ouvriers Qualifiés	18	13	11
Apprentis	0	0	0
<b>Total ODS France</b>	<b>221</b>	<b>221</b>	<b>223</b>
UK	2	2	2
USA	2	2	2
Canada	4	4	4
<b>Total ODS Autres pays</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Total ODS</b>	<b>229</b>	<b>229</b>	<b>231</b>

### 7.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre de la mission légale s'élevaient à €60k et concernent l'ensemble des sociétés consolidées du groupe faisant l'objet d'une intervention par les commissaires aux comptes.

---

## 8. Parties liées

---

### 8.1. Dirigeants

#### 8.1.1. Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction

Cette information aboutirait à communiquer un montant individuel.